



EUROPAN 16
Villes vivantes

RAPPORT DU JURY FRANÇAIS

Premier tour du jury
28 et 29 octobre 2021
Second tour du jury
25 et 26 novembre 2021

Rédigé par Emmanuel REDOUTEY
Urbaniste,
Membre de la commission d'expertise



1. ANALYSE DES PROJETS PAR LA COMMISSION D'EXPERTISE.....	3
Méthode et déroulement de l'expertise des projets	3
2. PREMIÈRE PHASE DU JURY	4
AUNEUIL.....	5
LA PORTE DU HAINAUT	7
LIMOGES	9
AULNAT.....	11
GRENOBLE.....	13
ISTRES.....	15
DOUAISIS AGGLO	17
NIORT	19
QUIMPER	21
BASSENS.....	23
PONT-AVEN.....	25
3. DEUXIÈME PHASE DU JURY.....	28
AUNEUIL.....	28
NIORT	29
LIMOGES	30
AULNAT.....	32
GRENOBLE.....	33
ISTRES.....	34
DOUAISIS AGGLO /DORIGNIES , PONT-DE-LA-DEULE	35
LA PORTE DU HAINAUT	36
QUIMPER	37
PONT-AVEN.....	38
BASSENS.....	39
ATTRIBUTION DES PRIMES.....	41
LISTE DES PROJETS PRIMÉS PAR VILLE	42
4 LEVEE DE L'ANONYMAT	43

1. ANALYSE DES PROJETS PAR LA COMMISSION D'EXPERTISE

Méthode et déroulement de l'expertise des projets

En amont du premier jury, la commission d'expertise d'EUROPAN France indépendante a procédé à une première évaluation des **185 projets** rendus en vue de proposer une présélection et de préparer les débats du jury. Constituée de 11 membres et d'une coordonnatrice, la commission a plusieurs rôles : analyser tous les documents remis par les candidats, rapporter le propos des équipes, évaluer les projets au regard du thème de la session et des dossiers de site, identifier des familles de projets, repérer les idées et des attitudes saillantes. Il s'agit de soumettre au jury une proposition de présélection et de l'assister dans ses débats et ses échanges avec les Villes.

Les experts de site ont travaillé en binômes pour porter un double regard sur les projets et de façon collégiale à l'occasion de deux séminaires qui se sont tenus les 28 septembre et 5 octobre 2021.

Analyse des projets

La commission d'expertise analyse les propositions en croisant la pertinence de la réponse au regard du thème de la session, la pertinence de la réponse au regard du site et sa capacité à s'inscrire dans un processus de projet post-concours. Les projets présélectionnés doivent :

- Présenter un caractère singulier innovant en regard du thème, dans le questionnement et/ou dans la réponse, à un ou plusieurs niveaux (urbain, architectural, processuel, conceptuel ou théorique).
- Apporter une réponse pertinente et originale à la commande en termes de stratégie, de processus et de prise en compte de l'héritage territorial, architectural et environnemental de chaque site.

Critères d'appréciation

L'expertise des projets s'appuie sur cinq critères d'appréciation. Il ne s'agit pas d'une grille figée et les projets proposés à la présélection ne doivent pas forcément présenter un caractère remarquable sur chacun de ces critères.

- **Apports au thème des villes vivantes** : pertinence et originalité du propos théorique, référencement et positionnement dans des enjeux globaux ou courants de pensée contemporains,
- **Inscription dans le territoire, le site et ses usages** : prise en considération du contexte et de l'héritage naturel, urbain, territorial et environnemental, capacité à mobiliser les qualités et les ressources du territoire,
- **Modes d'action / modes de faire** : pertinence des outils et moyens, capacité à mobiliser des acteurs publics ou privés, caractère opératoire et capacité du projet à s'inscrire dans les suites du concours,
- **Propositions architecturales et paysagères** : pertinence, qualité et originalité des propositions architecturales ou formelles.

Nombre de projets rendus et proposés à la présélection

Sites	Nombre de projets rendus	Nombre de projets proposés à la présélection
AULNAT	15	5
AUNEUIL	20	5
BASSENS	13	6
DOUAISSIS AGGLO	11	5
GRENOBLE	16	5
ISTRES	15	5
LA PORTE DU HAINAUT	15	6
LIMOGES	22	7
NIORT	15	5
PONT-AVEN	27	6
QUIMPER	16	6
Session 16	185 projets	61 (soit 33% des projets rendus)



2. PREMIÈRE PHASE DU JURY

28 et 29 OCTOBRE 2019

Conseil Régional de l'Ordre des architectes d'Ile-de-France, 148 Rue du Faubourg Saint-Martin, 75010 Paris

Le premier tour du jury français d'Europan 16 s'est tenu à la Chapelle des Récollets sur invitation de l'Ordre des Architectes d'Île de France à Paris. Les membres du jury ont été accueillis par son Président, Fabien GANTOIS.

Alain MAUGARD, Président d'Europan France, introduit le jury et souligne une certaine filiation entre le thème d'Europan 16 et les précédentes sessions (*La ville adaptable* puis *Villes productives*). Chaque session enrichit les débats contemporains sur les « valeurs ajoutées » de la ville. Le thème E16 *Villes vivantes* est en particulier une rencontre avec la question de la biodiversité au sens le plus large du terme. Il rappelle l'esprit d'ouverture du concours qui soutient l'imagination, la production d'idées nouvelles, l'inventivité par le projet. Le jury est sensibilisé à une idée de co-construction de la présélection avec les Villes participantes, qui exprimeront leurs points de vue avec la possibilité de proposer des projets à la présélection. Le jury Europan est souverain mais à l'écoute des Villes.

Francis RAMBERT, Président du jury, ouvre la session.

Julia TOURNAIRE, coordinatrice de la commission d'expertise expose quelques idées saillantes de la session :

- Un nouveau champ lexical et des figures récurrentes
- Observer, arpenter, pister pour une autre appréhension du vivant
- Faire avec et pour : l'ensemble des acteurs et habitants, humains et non humains
- Se réorienter pour atterrir : plus près, plus raisonnable, plus sobrement
- Réparer le vivant grâce à l'intervention humaine et au développement urbain
- Impulser de nouvelles dynamiques : du Temps 0 de l'occupation jusqu'au temps long des cycles naturels

MÉTHODE ET DÉROULEMENT DE LA PREMIÈRE PHASE DU JURY

Pour chaque site :

- Présentation par la Ville de ses attentes et préoccupations
- Présentation des projets proposés à la présélection par la commission d'expertise
- Avis de la Ville et ajouts éventuel de projets non repérés par la commission d'expertise
- Avis et débat du jury, ajouts éventuels de projets non repérés par la commission d'expertise
- Temps d'échange entre représentants des sites et jury

À l'issue du débat entre les membres du jury et avec les représentants des sites, le jury procède à un vote secret pour valider la sélection des projets retenus.

À noter : le 23 septembre, en amont du premier tour, les membres du jury et les collectivités participantes ont reçu l'accès à l'ensemble des 185 projets rendus, puis mi-octobre, les documents d'expertise et les propositions de présélection.

Au cours des deux journées, les membres du jury ont pu consulter l'ensemble des documents rendus par les 185 équipes (panneaux et notices).

De plus, pour chaque site, les éléments de la fiche synthétique de site et les panneaux des projets proposés à la présélection ont été projetés au jury.

AUNEUIL

Projets <u>présélectionnés par l'expertise</u>	Autres projets <u>débat</u>	Projets <u>retenus par le jury</u>
<p>CC497 CONTINUUM CK171 DE LA DIVERSIFICATION AUX RÉGÉNÉRATIONS IS300 ANCRER LES HÉRITAGES LO550 ÉCOLE DES ARTS DE LA TERRE NN053 PATRIMOINE À TRAVERS CHAMPS</p>	<p>Proposés au débat par les représentants du site : EA460 ARTERRE - L'ARGILE VIVANTE GS883 LA FABRIQUE D'AUNEUIL</p> <p>Portés au débat par le jury : VE047 INTER-TÈNEMENT LX407 AUNEUIL ROULE - POUR UNE INFRASTRUCTURE VITALE BR313 REFACTORY UE228 LA BOÎTE DANS LA BOÎTE</p>	<p>CC497 CONTINUUM CK171 DE LA DIVERSIFICATION AUX RÉGÉNÉRATION LO550 ÉCOLE DES ARTS DE LA TERRE NN053 PATRIMOINE À TRAVERS CHAMPS VE047 INTER-TÈNEMENT</p>

Présentation de la commission d'expertise

Trois familles de projets ont été repérées : (1) les « projets processus » dont **CK171 DE LA DIVERSIFICATION AUX RÉGÉNÉRATIONS**, (2) les projets de quartiers mixtes et vivants dont **CC497 CONTINUUM**, **IS300 ANCRER LES HÉRITAGES**, (3) les projets programmatiques dont **LO550 ÉCOLE DES ARTS DE LA TERRE**, **NN053 PATRIMOINE À TRAVERS CHAMPS**.

Présentation et avis des représentants du site

L'inscription d'Auneuil dans le programme *Petites villes de demain* et la candidature au concours European conforte la prise de conscience d'un site exceptionnel à reconquérir après plusieurs années de controverses autour d'un projet non réalisé de 300 logements. Ce site a une valeur sociale et symbolique forte, liée au traumatisme de la fermeture des usines. La démarche European doit permettre de réinstaurer un dialogue constructif quant au devenir de bâtiments industriels inscrits ou classés. La Ville est heureuse et surprise par le nombre de réponses et le caractère prospectif et ambitieux de certains projets impliquant un portage public très fort. Elle exprime des doutes sur les projets se basant sur un programme public à fort rayonnement. Elle a repéré des propositions lui paraissant plus opérationnelles et souhaite porter au débat deux projets : **EA460 ARTERRE** et **GS883 LA FABRIQUE D'AUNEUIL**.

Débat du jury

Synthèse des points de vue exprimés par le jury

- Le jury partage globalement la proposition de présélection de l'expertise, en constatant beaucoup d'idées fortes sur ce site, traitant tour à tour de nouvelles formes d'habitat, de réoccupation d'un patrimoine industriel ou de traitement des lisières urbaines et agricoles.
- Le thème des villes vivantes a orienté plusieurs équipes sur la prise en compte des écosystèmes naturels davantage que sur des questions de régénération urbaine et sociale : dans le cas d'Auneuil, il s'agit également de « faire vivre » la mémoire ouvrière et prendre soin d'une population qui vieillit.
- L'abus de « vert » de certaines propositions révèle une forme d'éco-démagogie qui oublie de prendre en compte les usages et la mémoire du site, la réappropriation d'activités traditionnelles et la volonté d'attirer des nouvelles populations.
- Le jury est sensible aux propositions qui vont vers la formation et s'intéressent à des activités et des filières économiques liées à la terre.

Avis sur les projets proposés à la présélection

- **CC497 CONTINUUM** : ce projet est remarqué sur le thème de l'habitat et des quartiers vivants avec de nombreuses qualités : capacité à embrasser toutes les échelles, adaptabilité et flexibilité de la forme urbaine. Les propositions de réoccupation du patrimoine industriel méritent d'être approfondies.
- **IS300 ANCRER LES HÉRITAGES** tente de réinventer le modèle de la cité jardin. C'est un projet de bonne tenue qui pose des questions de densité (typologie bâties) mais présente des faiblesses sur la typologie des espaces extérieurs et intermédiaires, trop peu définis.
- **LO550 ÉCOLE DES ARTS DE LA TERRE** s'appuie sur un parti-pris programmatique très fort : il pose des questions de portage et de faisabilité mais présente l'intérêt de réinscrire le site dans une vision régionale, impliquant une plus longue durée et une autre échelle de projet. Face aux doutes et appréhensions de la Ville, le jury souligne la



pertinence et l'intérêt du message porté par cette proposition habile et ambitieuse : « la première raison pour laquelle les humains se rassemblent, c'est pour apprendre ; apprendre en s'appuyant sur le passé, c'est se projeter dans le futur ; pour attirer de nouvelles populations, attirer et fixer la jeunesse, il faut une destination, les réseaux de mobilité ne suffisent pas... La formation c'est le meilleur moyen d'attirer des jeunes » (citation du jury).

- [CK171 DE LA DIVERSIFICATION AUX RÉGÉNÉRATIONS](#) génère des avis contrastés, perçu d'un côté comme un projet intelligent et fin dans la démarche, de l'autre comme un projet trop peu défini et spatialisé, méritant cependant d'être porté au second tour du jury.

Avis sur les autres projets portés au débat par la Ville ou par le jury

- [EA460 ARTERRE](#) et [GS883 LA FABRIQUE D'AUNEUIL](#) : les deux projets mis au débat par la Ville sont des propositions très concrètes et dessinées, mais apparaissant maladroitement et manquent d'argumentation, notamment [EA460 ARTERRE](#) qui propose de construire sur un sol aujourd'hui agricole (bien qu'il porte une réflexion sur le logement).
- [VE047 INTER-TÈNEMENT](#) est repéré par plusieurs membres du jury pour la subtilité des interventions proposées sur le tissu existant. Il apporte une réflexion sur le processus de mise en œuvre en proposant des outils d'activation foncière.
- [LX407 AUNEUIL ROULE](#) est débattu pour le travail proposé autour de la voie cyclable avec des propositions d'agencement des espaces traversés. La Ville, rejointe par le jury, souligne cependant le caractère peu réaliste de cette infrastructure.
- [BR313 REFACTORY](#) est l'une des seules propositions à répondre par le projet architectural mais sans réflexion propre au thème de la session. Ce projet est mis en regard avec [UE228 LA BOÎTE DANS LA BOÎTE](#), intéressant à l'échelle du bâti industriel, mais plus faible sur le plan urbain et paysager.

Présélection finale du jury après débat et vote

À l'issue d'un échange devant les panneaux et du vote :

- Le jury choisit de retenir 4 projets qui font consensus : [CC497 CONTINUUM](#), [LO550 ÉCOLE DES ARTS DE LA TERRE](#), [CK171 DE LA DIVERSIFICATION AUX RÉGÉNÉRATIONS](#), [NN053 PATRIMOINE À TRAVERS CHAMPS](#),
- Le jury choisit de retenir [VE047 INTER-TÈNEMENT](#) avec une intervention moins rigide que le plan cité jardin [IS300 ANCRER LES HÉRITAGES](#), non retenu.
- Le jury ne retient pas les deux projets portés au débat par la ville [EA460 ARTERRE](#) et [GS883 LA FABRIQUE D'AUNEUIL](#).

Avis sur les autres projets non retenus

- [AW385 TWO LANDSCAPES](#) : le projet décline deux axes de projets (le paysage du sol, l'architecture des toits) qui paraissent traités de façon isolée.
- [EO594 GENERIC, SPECIFIC](#) : l'équipe propose de préserver au maximum les façades existantes et d'installer de nouveaux types de logements selon un système modulaire. La prise en compte du contexte urbain est peu évidente et la programmation n'est pas suffisamment justifiée.
- [HY067 AU COMMENCEMENT ÉTAIT L'ARGILE](#) : le projet vise à réactiver une activité productive dans une Cité de l'argile. Malgré une intention forte, la proposition est peu contextualisée et la proposition de constructions nouvelles sur des terrains bocagers n'est pas en adéquation avec le thème de la session et les enjeux du site.
- [KM165 AUNEUIL TERRE DE VIE](#) : l'équipe propose une méthode d'intervention en trois étapes : restaurer, réhabiliter, construire. Les intentions restent théoriques et pas assez développées.
- [NN503 URBANISME PATRIMONIAL](#) : le projet s'appuie sur des interventions traitées de façon isolée et manque de cohérence.
- [QY512 A LA LISIÈRE DES CHAMPS](#) : l'équipe propose de nouvelles formes bâties sur pilotis autour de larges jardins cultivés. Malgré une bonne compréhension du territoire, la proposition reste trop formelle.
- [SX389 SEMPERVIVUM](#) : le projet s'appuie essentiellement sur des programmes d'habitat. La programmation et la gestion du site de l'usine ne répondent pas tout à fait aux enjeux sociaux et économiques du site.
- [TQ387 LES BOUTONNIÈRES](#) : le projet apparaît très formaliste et ne répond pas aux enjeux du thème et du site.
- [UE228 ENTRE LES LIGNES](#) : le projet se développe de façon linéaire le long d'une voie verte traversant l'ancien site industriel et pose des problèmes d'accès des logements proposés.
- [ZI061 TOOL'S FABRICK](#) : le projet, imprécis, n'explique pas le lien entre la méthode et la programmation proposées.

LA PORTE DU HAINAUT

<u>Projets présélectionnés par l'expertise</u>	<u>Autres projets débattus</u>	<u>Projets retenus par le jury</u>
<p>BZ831 ECO-HUB RAISMES CA918 UN BÉGUINAGE, AU CŒUR DE LA FABRIQUE BIORÉGIONALE DV682 THE ECOLOGICAL ASSEMBLY GR089 SHORT STORIES FROM THE FRAGMENTED CITY VS656 INFRA-CULTURA XA652 L'ÉCOLE-VILLAGE</p>	<p>Proposés au débat par les représentants du site : Accord avec l'expertise</p> <p>Portés au débat par le jury : EG880 RETOUR À LA TERRE UK952 ALMA MATER</p>	<p>BZ831 ECO-HUB RAISMES CA918 UN BÉGUINAGE, AU CŒUR DE LA FABRIQUE BIORÉGIONALE GR089 SHORT STORIES FROM THE FRAGMENTED CITY UK952 ALMA MATER XA652 L'ÉCOLE-VILLAGE</p>

Présentation de la commission d'expertise

7 thèmes abordés par les équipes ont été repérés : (1) Eaux et sols vivants et nourriciers, (2) Biodiversité, entre humain et non humain, (3) Diversification, flexibilité et évolutivité du logement, (4) Mobilités décarbonées, saines, sociables, éducatives, (5) La formation comme facteur inclusif de transformation territoriale, (6) Processus et lieux de capacitation, de participation, d'auto-gouvernance, (7) l'espace/équipement public, support de valorisation patrimoniale et d'expérimentation programmatique.

Présentation et avis des représentants du site

Le site appartient à un grand territoire minier, site UNESCO depuis 2012, en tant que « patrimoine culturel, évolutif vivant ». Les collectivités qui le composent ont développé un concept d'organisation territoriale : la « treille minière ». Europan doit permettre de décliner ce concept dans des démarches projet et dans une logique de revitalisation, en s'appuyant sur le patrimoine naturel et forestier comme moteur économique post-mine et post-sidérurgie. Un indicateur de développement humain (IDH-4) croisant les dimensions niveau de vie, santé et éducation montre les difficultés qui demeurent sur ce territoire où l'on relève espérance de vie bien plus courte que la moyenne nationale. Cela entre résonnance directe avec le thème des villes vivantes et des vitalités inclusives et métaboliques.

Les rendus montrent une très bonne appropriation du territoire par les équipes, avec des apports stratégiques à toutes les échelles, mais également des propositions concrètes et opérationnelles à plus petite échelle. Les représentants du site partagent la proposition de présélection par la commission d'expertise avec un intérêt particulier pour les projets qui cherchent à relier les sites de projet et développent l'armature des mobilités douces, en résonnance avec des problématiques de santé. Un projet, jugé énigmatique, a moins été compris par la collectivité : **DV682 THE ECOLOGICAL ASSEMBLY**.

Débat du jury

Synthèse des points de vue exprimés par le jury

- Le jury souligne l'importance de la grande armature territoriale et rappelle combien ce site entre pleinement dans le thème de la session, du fait de son histoire et de la nécessité de rebondir après le repli industriel avec d'autres vecteurs de vitalité.
- Il souligne la qualité et la diversité des réponses qui, par le prisme d'Europan, font écho à des politiques publiques nationales, en résonance avec des sujets aussi variés que les mobilités, l'habitat, l'écologie, la formation...
- Le site porte des enjeux sociologiques forts, à considérer du point de vue de la mobilité des habitants, de l'accès à la nature et d'une nouvelle attractivité pour les familles.

Avis sur les projets proposés à la présélection

- **BZ831 ECO-HUB RAISMES** : l'équipe transcende la question du projet de territoire. Au-delà d'établir des liens internes au site d'étude, elle étend la réflexion à un vaste projet transfrontalier en conciliant protection du milieu forestier et projet de valorisation économique et touristique. Le projet fait cependant débat au sein du jury dont plusieurs membres questionne les représentations et des images de « safari touristique » qui ne correspondent pas au discours plus subtil de l'équipe.



- **CA918 UN BÉGUINAGE...** présente des propositions subtiles à trois échelles de projet (de la biorégion à l'échelle architecturale) et aborde plusieurs sujets en résonnance avec le thème de la session : le socle géologique, l'eau, les enjeux d'inclusion sociale et de solidarité territoriale. L'expression graphique, les propositions de formes urbaines et architecturales sont moins convaincantes.
- **GR089 SHORT STORIES** apparaît comme un projet à la fois très radical et très attentif à l'existant, avec une approche pragmatique et la volonté de faire avec le déjà-là.
- **XA652 L'ÉCOLE-VILLAGE** se distingue des autres propositions en n'abordant pas de front la dimension territoriale. Mais il avance une proposition très concrète et porte une valeur de manifeste. Le jury apprécie les qualités d'un projet réaliste et révélateur des usages de ce territoire.

Le jury émet des réserves sur deux projets proposés à la présélection :

- **DV682 THE ECOLOGICAL ASSEMBLY** : cette proposition disruptive et paradoxale dans le thème de la session est longuement débattue, générant des avis très contrastés. Elle est très séduisante dans son expression mais peu située. Les réserves du jury portent sur la relation entre l'humain et le non humain posé par ce projet manifeste, jugé hors sol et ne répondant pas tout à fait aux questions posées.
- **VS656 INFRA-CULTURA** génère également un débat entre les membres du jury. Il présente une certaine richesse de propositions mais la proposition paysagère globale n'est pas lisible.

Avis sur les autres projets portés au débat par la Ville ou par le jury

- **EG880 RETOUR À LA TERRE** est un projet structuré autour d'un « processus festif » célébrant les étapes de la fabrique de la ville. Les propositions situées sont habiles (travail sur le sol, idée de l'école « hors les murs ») mais manquent d'explicitation (notamment la porosité des logements de la cité Schneider).
- **UK952 ALMA MATER** : le projet est repéré car il développe l'idée d'une école gérée par les habitants et élargit le site de projet à d'autres bâtiments et terrains en friche à proximité de l'école Bosquet.

Présélection finale du jury après débat et vote

À l'issue d'un échange devant les panneaux et du vote :

- Le jury choisit de retenir 4 projets proposés par la commission d'expertise : **BZ831 ECO-HUB RAISMES**, **CA918 UN BÉGUINAGE**, **GR089 SHORT STORIES**, **XA652 L'ÉCOLE-VILLAGE**.
- Le jury choisit de ne pas retenir **DV682 THE ECOLOGICAL ASSEMBLY**.
- Le jury choisit de retenir **UK952 ALMA MATER**.

Avis sur les autres projets non retenus

- **CY062 RE-ACTIVER LE VIVANT** : la proposition est fondée sur une méthode d'arpentage et d'enquêtes *in situ*. Les intentions exprimées pour un habitat plus inclusif manquent d'approfondissement.
- **F214 CYCLOTOPIA** : l'équipe soutient un projet-processus « zéro déchet » mais contient des contradictions.
- **JA161 LES TRAVERSES DE L'APRÈS-MINE** : un « projet manifeste pour une vie meilleure » finalement peu innovant au regard des politiques territoriales déjà portées localement.
- **KS650 VOYAGE AUX CONFINS** : le projet propose des stratégies pertinentes (boucles de mobilités, régénération de friches, tourisme) mais dont la spatialisation est inaboutie.
- **PC199 NEEDLE AND THREAD** : une réinterprétation inaboutie du modèle de la cité jardin.
- **TL947 THE SCHOOL TRAIL** : l'équipe s'appuie sur le concept de la « ville marchable » et aboutit à l'implantation de totems multifonctionnels.
- **WU498 GREEN CONNECTION** : l'intérêt de la proposition réside essentiellement dans le traitement de l'échelle territoriale, moins pertinente à l'échelle des interventions proposées.

LIMOGES

<u>Projets présélectionnés par l'expertise</u>	<u>Autres projets débattus</u>	<u>Projets retenus par le jury</u>
<p>BN999 THE CURE EL510 LES PETITS VENTRES- VILLES LS652 VIVIFICA PG501 BOUTURES ! TOUS PAYSAGEURS PQ882 LA BIORÉGION AU COEUR DU QUARTIER DES JARDINS SUSPENDUS QI897 LA DYNAMIQUE DES POSSIBLES SJ542 URBIS BOTANICA</p>	<p>Proposés au débat par les représentants du site : Accord avec la commission d'expertise</p> <p>Portés au débat par le jury : SO753 VIVIERS RW203 AUGUSTO' CIRCUS</p>	<p>BN999 THE CURE EL510 LES PETITS VENTRES- VILLES LS652 VIVIFICA PG501 BOUTURES ! TOUS PAYSAGEURS QI897 LA DYNAMIQUE DES POSSIBLES RW203 AUGUSTO' CIRCUS</p>

Présentation de la commission d'expertise

3 postures de projets ont été repérées : (1) des projets inscrits dans une posture de recyclage urbain et architectural, (2) des projets qui cherchent à rompre avec des processus classiques d'aménagement, (3) des projets qui travaillent essentiellement sur les vides, au croisement d'une approche paysagère et d'une approche architecturale.

Présentation et avis des représentants du site

Le site Europan est situé en cœur de ville, objet de réflexion depuis de nombreuses années avec plusieurs contraintes : la topographie, la présence d'archéologie, des axes de circulation très passants, de grandes emprises institutionnelles et des friches privées. En cherchant à valoriser des délaissés, la Ville souhaite redonner une place à la nature, réhabiliter un bâti industriel, développer de nouveaux usages et attirer de nouveaux habitants

La diversité des réponses apportées par les équipes Europan permettent d'élever le débat. Elles répondent bien à la recherche d'une vision d'ensemble sur ce quartier et offrent des outils pour dépasser les freins habituels. La Ville partage globalement la proposition de présélection de la commission d'expertise.

Débat du jury
Synthèse des points de vue exprimés par le jury

- Le jury souligne le bon niveau des réponses sur ce site, avec des propositions qui vont de postures utopiques jusqu'à des propositions de projet « clé-en-main » pour la ville.
- Le site soulève des questions qui alimentent les débats actuels sur les thèmes du réemploi, des postures visant à ne plus démolir, ou encore de la transformation des infrastructures pour qu'elles deviennent des architectures.
- La prise en compte du relief et des pentes, traitée différemment ou parfois négligée par les équipes, a une importance particulière sur le site de Limoges.

Avis sur les projets proposés à la présélection

- **PG501 BOUTURES ! TOUS PAYSAGEURS** : un projet d'apparence naïve mais qui présente une profondeur d'analyse et propose des outils d'intervention.
- **QI897 LA DYNAMIQUE DES POSSIBLES** : un projet bien réfléchi et réaliste, qui argumente une posture de conservation du patrimoine.
- **BN999 THE CURE** : le jury remarque la grande qualité et originalité graphique du projet. Les propositions de l'équipe méritent d'être analysées plus finement.
- **LS652 VIVIFICA** : une proposition claire et opératoire, particulièrement intéressante dans la manière d'exprimer le développement du projet dans le temps.
- **EL510 LES PETITS VENTRES VILLES** : la proposition qui travaille sur le logement et l'espace public génère des avis partagés du jury. L'approche paysagère est peu ostensible mais les coupes révèlent une intention juste (prise en compte de la pente, connexion aux berges).
- **PQ882 LA BIORÉGION AU COEUR DU QUARTIER...** : le jury émet des réserves face à une proposition de lecture peu évidente et l'absence de pensée sur le paysage en lien avec l'intitulé du projet et la référence à la biorégion.



- **SJ542 URBIS BOTANICA** : cette proposition aborde le thème de la session par l’insertion de jardins venant accompagner la transformation du faubourg. Si le discours développé par l’équipe retient l’attention, la formalisation et le dessin restent trop schématique.

Avis sur les autres projets portés au débat par le jury

- **SO753 VIVIERS** : les intentions de l’équipe sont bien posées dans le premier panneau, abordant un travail sur les sols perméables en centre-ville, en contrepoint d’autres propositions centrées sur les espaces publics.
- **RW203 AUGUSTO’ CIRCUS** : ce projet, porté au débat par le jury, aborde des questions d’urbanisme transitoire et d’occupations événementielles.
- **UF121 LE FAUBOURG CERAM** : après examen, les propositions architecturales relèvent davantage de la participation citoyenne que du projet urbain.

Présélection finale du jury après débat et vote

À l’issue d’un échange devant les panneaux et du vote :

- Le jury choisit de retenir 5 projets proposés par la commission d’expertise : **BN999 THE CURE**, **EL510 LES PETITS VENTRES- VILLES**, **LS652 VIVIFICA**, **PG501 BOUTURES ! TOUS PAYSAGEURS**, **QI897 LA DYNAMIQUE DES POSSIBLES**
- Le jury choisit de ne pas retenir **PQ882 LA BIORÉGION AU COEUR DU QUARTIER DES JARDINS SUSPENDUS** et **SJ542 URBIS BOTANICA**
- Le jury choisit de retenir **RW203 AUGUSTO’ CIRCUS**.

Avis sur les autres projets non retenus

- **CC111 CE QUI NOUS LIE** : un travail précis et centré sur des périmètres d’intervention très resserrés et peu interconnectés.
- **DE441 SILVESTRIS** : la prise en compte du contexte et des dynamiques locales est peu explicitée.
- **FD725 VERS DES NOUVELLES FÉLICITÉS URBAINES** : le contexte est bien appréhendé mais les intentions, la formalisation et le processus manquent d’argumentation.
- **IB417 UNLOCK CITY** : des intentions programmatiques habiles mais non liées à un processus global de transformation de l’existant.
- **JF175 SERVEZ-VOUS !** : La proposition de microprogrammes coconstruits avec les habitants s’apparente davantage à un catalogue de solutions.
- **LS450 A RURAL CITY OF TOMORROW** : des intentions initiales justes (adaptation du faubourg pour faire revenir des habitants captés par le périurbain) manquant d’approfondissement dans les réponses apportées.
- **RB175 ROLL OUT THE GREEN CARPET** : un projet écologiste manifeste autour du réemploi et du recyclage insuffisamment développé.
- **TK692 LA VILLE EST UN LONG FLEUVE TRANQUILLE** : une approche fonctionnaliste et nécessitant la démolition de près d’un tiers du faubourg, insuffisamment argumentée.
- **TP523 L’ARBRE DE BABYLONE** : la figure de l’arbre, emblème du projet, ne permet pas, à elle seule, la transformation du faubourg.
- **VF503 LE RÉVEIL DE LA BELLE ENDORMIE** : des représentations particulièrement soignées, mais une proposition sans lien évident avec le thème European.
- **WP259 LIMOGES 2100** : le recours à des arbres à décisions (logigrammes) permet de questionner les enjeux du site mais peine à atterrir sur un projet.
- **XF438 MÉNAGER UNE CAMPAGNE URBAINE** : en travaillant sur le « care », le réemploi et de l’écologie, la proposition s’inscrit bien dans le thème mais de façon peu contextualisée.

AULNAT

Projets <u>présélectionnés par l'expertise</u>	Autres projets <u>débat</u>	Projets <u>retenus par le jury</u>
<p>DH793 CARDO EI932 VI(E)ABILISER KR504 AULNAT CENTRIPÈTE MA421 BREATH IN, BREATH OUT YK177 L'EAU DOUCE</p>	<p>Proposés au débat par les représentants du site : Accord avec les choix de l'expertise</p> <p>Portés au débat par le jury : MW586 UNE AUTRE PISTE FH601 VILLE OUVERTE</p>	<p>DH793 CARDO EI932 VI(E)ABILISER KR504 AULNAT CENTRIPÈTE MW586 UNE AUTRE PISTE FH601 VILLE OUVERTE</p>

Présentation de la commission d'expertise

3 familles de projets ont été repérées : (1) des projets générateurs et productifs pour créer un modèle de ville résiliente - le sol comme support de biodiversité, dont **KR504 AULNAT CENTRIPÈTE** , **DH793 CARDO** et **EI932 VI(E)ABILISER** (2) des projets qui considèrent l'eau comme vecteur de mutation de la ville - vers une meilleure perméabilité des sols, dont **YK177 L'EAU DOUCE** (3) des projets manifestes et radicaux vers une posture commune : intervenir le moins possible - vers une régénération des sols, dont **MA421 BREATH IN, BREATH OUT** et **EI932 VI(E)ABILISER** .

Présentation et avis des représentants du site

Aulnat est une petite commune qui a la particularité d'accueillir un aéroport. Avec la réalisation d'une nouvelle ligne de transport en commun, la commune se retrouve en plein cœur de la métropole clermontoise. Elle porte ainsi plusieurs enjeux d'aménagement : améliorer l'intermodalité, maintenir et des développer l'économie, renouveler et développer l'habitat, valoriser une ceinture maraîchère. Les élus veulent s'inscrire dans une perspective opérationnelle en répondant aux attentes des habitants et sont donc plus sensibles aux projets qui développent des propositions concrètes et réalisables rapidement.

Les représentants du site rejoignent globalement la proposition de pré-sélection et s'interroge sur un projet.

- **EI932 VI(E)ABILISER** : les propositions de viabilisations et de circulations douces répondent bien aux préoccupations de la ville.
- **KR504 AULNAT CENTRIPÈTE** : un projet intéressant sur le site de la chapelle et de la halte ferroviaire, avec une proposition juste en termes de densité d'habitat.
- **YK177 L'EAU DOUCE** : une proposition séduisante qui rencontre l'intérêt de la Ville et de la Métropole, qui devrait être prolongé sur l'aéroport.
- **DH793 CARDO** : la mise en évidence des deux axes E/O, N/S est pertinente mais implique de repenser à plus long terme l'organisation de la zone aéroportuaire et de la halte ferroviaire.
- **MA421 BREATH IN, BREATH OUT** : la Ville du mal à comprendre le sens de cette proposition qui pose un problème de temporalité et d'échelle.

Débat du jury

Synthèse des points de vue exprimés par le jury

- La présence de l'aéroport dans « une métropole rurale » est véritablement une singularité qui a inspiré une partie des équipes qui a bien pris en compte l'échelle territoriale.
- Plusieurs propositions sont bien inscrites dans le thème avec la prise en compte de l'eau, du végétal, des cultures maraîchères ou des îlots de chaleur.
- Le jury souligne l'intérêt de plusieurs propositions à l'échelle architecturale sur ce site. Il apparaît cependant que plusieurs projets sont très forts à l'échelle territoriale et urbaine, plus faibles à l'échelle architecturale, et inversement.

Avis sur les projets proposés à la présélection

- **DH793 CARDO** : le projet est fortement débattu par le jury qui souligne un parti pris radical et courageux réinterrogeant la place de l'aéroport et sa connexion à la ville.



- **EI932 VI(E)ABILISER** : le projet est perçu comme une réponse aux effets du changement climatique. Il s'appuie sur une position forte et précise sur le mode de fabrication « de la ville sur la ville ». La composante paysagère, dans sa résolution très concrète, prend une place déterminante, et questionne les habitats humains et non humains.
- **KR504 AULNAT CENTRIPÈTE** : une approche systémique intéressante à plusieurs échelles qui propose également un travail sur les types bâtis, les modes d'habiter et le bioclimatisme.
- **MA421 BREATH IN, BREATH OUT** : ce projet fait débat au sein du jury, déroutant et peu défendable sur le plan urbain et de la mise en œuvre (radicalité de la proposition, non prise en compte de l'occupation sociale), mais très riche soigné sur le plan architectural dès lors que l'on accepte le postulat de départ.
- **YK177 L'EAU DOUCE** : ce projet porte une valeur de révélation de l'eau dans un territoire où les rivières sont invisibles, cachées ou enfouies. La question posée est très pertinente mais les propositions urbaines et architecturales sont moins convaincantes.

Avis sur les autres projets portés au débat par le jury

- **MW586 UNE AUTRE PISTE** : ce projet est repéré pour son propos à l'échelle du territoire méritant d'avoir un débat approfondi lors du second tour du jury.
- **FH601 VILLE OUVERTE** : ce projet est repéré pour la pertinence de son analyse des enjeux du site, et plus particulièrement sur la thématique de l'eau affirmée comme le fil directeur de la proposition, en phase avec le thème de la session.

Présélection finale du jury après débat et vote

À l'issue d'un échange devant les panneaux et du vote :

- Le jury choisit de retenir 3 projets proposés par la commission d'expertise : **DH793 CARDO**, **EI932 VI(E)ABILISER**, **KR504 AULNAT CENTRIPÈTE**.
- Le jury choisit de ne pas retenir **MA421 BREATH IN, BREATH OUT** et **YK177 L'EAU DOUCE**.
- Le jury choisit de retenir **FH601 VILLE OUVERTE** et **MW586 UNE AUTRE PISTE**.

Avis sur les autres projets non retenus

- **AI793 THE BUZZING TOWN** : le travail sur les logements évolutifs et adaptables est intéressant mais les intentions sur le thème de la ville vivante sont limitées.
- **CE910 DE LA VILLE POTAGÈRE À LA VILLE BÂTIE** : la stratégie d'intervention est claire mais l'occupation complète de l'espace des jardins pose question. Le projet manque d'une résolution architecturale et urbaine plus tangible.
- **EG680 MODUS VIVENDI** : Le projet développe une posture théorique traduite des formes architecturales dissociées de l'espace public.
- **GV287 4073+ POSSIBILITIES** : le projet porte un regard critique sur la production urbaine. La réponse architecturale dessinée semble contredire les intentions.
- **LK578 LIVING FLOW GENERATING SY(E)NERGIES** : la stratégie territoriale, le travail sur l'eau et la proposition bâtie assez peu développée apparaissent peu novateurs.
- **NO581 CULTIVER L'HÉRITAGE** : une vision paysagère et territoriale intéressante mais la démultiplication des actions proposées pose un problème de résolution architecturale.
- **RR385 EMBODY THE LIMITS** : le projet est cohérent sur le plan urbain, mais sans apport significatif au thème de la session.
- **YN157 AULNAT VILLE CAPABLE** : la trame tridimensionnelle proposée paraît hors d'échelle par rapport au territoire, à la ville et aux sites de projet.

GRENOBLE

Projets <u>présélectionnés par l'expertise</u>	Autres projets <u>débattus</u>	Projets <u>retenus par le jury</u>
<p>CM605 THE URBAN REFUGE EM141 L'ARC DES VIVANTS MR667 L'ÉCOUMÈNE QR841 MESOPOLIS VR697 LABO RABO</p>	<p>Proposé au débat par les représentants du site : LJ586 THE MOUNTAIN PARLIAMENT</p> <p>Porté au débat par le jury : CQ441 VIVRE ENTRE LES MAILLES</p>	<p>CM605 THE URBAN REFUGE EM141 L'ARC DES VIVANTS LJ586 THE MOUNTAIN PARLIAMENT MR667 L'ÉCOUMÈNE QR841 MESOPOLIS VR697 LABO RABO</p>

Présentation de la commission d'expertise

4 postures de projets ont été repérées : (1) « ralentir pour observer » dont **CM605 THE URBAN REFUGE**, (2) « approches écosystémiques du paysage » dont **VR697 LABO RABO** et **MR667 L'ÉCOUMÈNE**, (3) « (Ré)Habiter la pente pour redynamiser le territoire » dont **QR841 MESOPOLIS**, (4) projets-processus dont **EM141 L'ARC DES VIVANTS**.

Présentation et avis des représentants du site

La Bastille site est un élément naturel majeur dans la ville, inscrit dans le massif de la Chartreuse. La Ville s'est jusqu'ici préoccupée du pied et du sommet du site (téléphérique). Il reste à travailler « la terrasse intermédiaire ». La Ville a fait son analyse des projets EUROPAN avec trois sujets essentiels à l'esprit : (1) l'accessibilité et toutes les possibilités de gravir ou pratiquer cet espace, (2) la mise en valeur d'un patrimoine commun et précieux, également en termes de biodiversité, (2) l'inscription dans un environnement plus large.

La Ville partage la proposition de présélection pour 4 projets, chacun présentant un intérêt particulier :

- **EM141 L'ARC DES VIVANTS** : la Ville souligne la qualité de la réflexion sur les mobilités, la marche, la promenade et la mise en évidence de liaisons est-ouest.
- **CM605 THE URBAN REFUGE** : une idée originale de réutilisation des remparts pour gravir la pente, s'arrêter à mi-parcours et accueillir de nouveaux usages.
- **QR841 MESOPOLIS** : un projet remarqué pour la qualité de la démarche et du processus proposé.
- **VR697 LABO RABO** : un projet intéressant par le réemploi de l'existant le lien établi avec l'esplanade.

La Ville émet des réserves sur un projet :

- **MR667 L'ÉCOUMÈNE** : des propositions de construction pas forcément pertinentes et un concept de réversibilité poussé à son paroxysme : « si tout est réversible, sur quoi pouvons-nous nous appuyer ? »

La Ville souhaite porter au débat un autre projet :

- **LJ586 THE MOUNTAIN PARLIAMENT** : ce projet retient l'attention dans la perspective de valorisation de la mémoire et des traces des activités passée (cimenterie). Avec une belle qualité graphique, la proposition est modeste et attentionnée sur le plan architectural et intéressante par le processus démocratique mis en avant.

Débat du jury

Synthèse des points de vue exprimés par le jury

- Les équipes European ont rendu des propositions singulières et souvent complémentaires, avec beaucoup de projets assez modestes et subtils, sur un site plein de paradoxes.
- Le jury est particulièrement sensible aux questions de paysage, d'accessibilités et de vues.
- Il met en question les projets qui développent des programmes d'habitat : peut-on imaginer ici un vrai quartier de ville ? Avec quel peuplement et quelles qualités d'habitat ?
- Peu de projets ont posé un regard à une échelle plus large en interrogeant la dimension métropolitaine du site, même si certaines propositions répondent à cette échelle par les programmes proposés.

Avis sur les projets proposés à la présélection

- **VR697 LABO RABO** : le projet rencontre un certain consensus du jury, avec l'idée d'un laboratoire d'observation du changement climatique en résonance avec le thème de la session.



- **CM605 THE URBAN REFUGE** est une réponse pertinente par le paysage, il met remarquablement en tension le traitement sensible des parcours et le caractère massif du site, avec une dimension contemplative.
- **QR841 MESOPOLIS** présente des qualités de processus à partir d'une stratégie de déconstruction, emploi et reconstruction.
- **EM141 L'ARC DES VIVANTS** est jugé intéressant par son approche systémique et mérite d'être regardé plus finalement pour comprendre sa logique opérationnelle.
- **MR667 L'ÉCOUMÈNE** est mis en débat par le jury qui émet un avis réservé car la proposition paraît moins aboutie dans la démarche tandis qu'elle figure des propositions formelles qui relativement figées.

Avis sur les autres projets portés au débat par la Ville ou le jury

- **LJ586 THE MOUNTAIN PARLIAMENT** : le jury entend et partage les arguments développés par la Ville et son souhait de mettre ce projet au débat, en regard des thèmes développées par l'équipe autour de la place de la nature dans le processus démocratique.
- **CQ441 VIVRE ENTRE LES MAILLES** : malgré son originalité graphique, le projet manque d'argumentation et de contenu (usages, programmes).

Présélection finale du jury après débat et vote

À l'issue d'un échange devant les panneaux et du vote :

- Le jury choisit de retenir 4 projets proposés par la commission d'expertise : **CM605 THE URBAN REFUGE**, **EM141 L'ARC DES VIVANTS**, **QR841 MESOPOLIS**, **VR697 LABO RABO**.
- Le jury choisit de ne pas retenir **MR667 L'ÉCOUMÈNE**.
- Le jury choisit de retenir **LJ586 THE MOUNTAIN PARLIAMENT**.

Avis sur les autres projets non retenus

- **W431 THE BASTILLE'S DICHOTOMY** : le projet propose un plan de masse relativement rigide qui ne répond pas aux enjeux de paysage et de transition écologique.
- **FE110 HORS D'ŒUVRE** : une proposition de labellisation Site de France, sans véritable réponse aux enjeux urbains et paysagers.
- **Z537 CO-EXISTENCE OF BUFFER AND CONVERSION** : malgré un diagnostic territorial assez poussé, le projet n'apporte pas les éléments nécessaires pour comprendre ses propositions.
- **MK744 HABITER POUR CONSTRUIRE** : Le projet propose de « faire quartier » et met l'accent sur les espaces publics. Il pose question au niveau de la cohérence graphique et spatiale des solutions avancées.
- **QO891 PEACE IN RELATIONSHIPS FOR A HUMAN LIFE IN SOLIDARITY WITH PLANET** : projet qui propose une réflexion sur le rapport entre les humains et la nature, insuffisamment argumenté.
- **Z093 GRENOBLE 300** : les propositions ne permettent pas d'imaginer une transformation en adéquation avec les enjeux environnementaux du site.
- **W392 UNE MONTAGNE EN HAUTE MER** : projet focalisé sur de nouvelles activités culturelles mais peu sensible au paysage.
- **UJ841 OPUS INCERTUM** : un projet de transition entre la pente et la plaine urbaine, manquant de réflexion programmatique.
- **WD053 HIGH LIFE LOW CARBON** : Le projet propose une réflexion poussée sur les modalités d'habiter la pente. La spatialisation apparaît rigide limitant son évolutivité.

ISTRES

Projets <u>présélectionnés par l'expertise</u>	Autres projets <u>débattus</u>	Projets <u>retenus par le jury</u>
<p>BR518 FROM COLLAGE-SYSTEMS TO ECOSYSTEM LE730 ECO-(RE)START OX821 RUCHE POPULAIRE SZ157 ECOTOPIA TR652 CEC EN RACINES</p>	<p>Proposé au débat par les représentants du site : CL330 LA FORÊT LUMINEUSE</p> <p>Portés au débat par le jury : NI110 DEVISING THE MILIEU FT554 UN NOUVEL ORDINAIRE</p>	<p>BR518 FROM COLLAGE-SYSTEMS TO ECOSYSTEM LE730 ECO-(RE)START NI110 DEVISING THE MILIEU OX821 RUCHE POPULAIRE TR652 CEC EN RACINES</p>

Présentation de la commission d'expertise

5 familles de projet ont été repérées : (1) des projets « métaboliques » dont **BR518 FROM COLLAGE-SYSTEMS TO ECOSYSTEM** et **OX821 RUCHE POPULAIRE** et **TR652 CEC EN RACINES**, (2) des projet « régénératifs » dont **LE730 ECO-(RE) START**, (3) des projets « processus » dont **SZ157 ECOTOPIA**, (4) des projets d'architectures modulaires, (5) des projets de végétalisation.

Présentation et avis des représentants du site

La Ville rappelle l'importance historique, patrimoniale et mémorielle du Centre Éducatif et Culturel (CEC) d'Istres. Seul exemple de collège municipal de France, cette architecture exemplaire des « équipements intégrés » réalisés dans les années 1970. La Ville souhaite aujourd'hui redonner vie à ce site, contribuer à sa valorisation architecturale et transmettre la mémoire de ceux qui y ont vécu.

La Ville est en accord avec la proposition de pré-sélection et souhaite porter au débat un autre projet : **CL330 LA FORÊT LUMINEUSE** a retenu son intérêt en abordant le sujet des énergies comme vecteur d'une nouvelle attractivité.

Débat du jury

Synthèse des points de vue exprimés par le jury

- Le CEC d'Istres, réalisation des architectes de l'atelier de Montrouge et patrimoine remarquable du 20^e siècle, est un très beau terrain d'étude pour Europan, pour prolonger l'esprit originel de cette construction et continuer à penser la dimension sociale de l'architecture.
- Le panorama des projets donne le sentiment d'interventions subtiles et souvent modestes, entre projet architectural et projet urbain.
- La question de la réhabilitation architecturale ne doit pas faire oublier l'échelle urbaine et paysagère abordées pas plusieurs équipes qui rappellent la présence de la mer et de l'étang de Berre et connectent le CEC à son environnement. Le site élargi porte des enjeux forts de réhabilitation écologique.

Avis sur les projets proposés à la présélection

- **OX821 RUCHE POPULAIRE** : le projet, intéressant sur le plan architectural, déploie une stratégie de transformation du collège dans une logique écosystémique, en réutilisant les matériaux existants. La réponse apparaît subtile.
- **TR652 CEC EN RACINES** : le projet présente des qualités programmatiques. Il paraît moins convaincant sur le plan architectural.
- **LE730 ECO-(RE)START** : le projet propose la création d'un laboratoire de transition écologique associé à la régénération de l'écosystème de l'Étang de Berre. Certains bâtiments du CEC sont transformés en un centre de production d'algues marines. Le projet retient l'attention du jury bien qu'il soit perçu comme une proposition monofonctionnelle.
- **BR518 FROM COLLAGE-SYSTEMS TO ECOSYSTEM** : le projet propose une stratégie d'urbanisme tactique, tout en déployant une stratégie programmatique forte. Cette proposition est très débattue par le jury qui souhaite poursuivre le débat lors du second tour.
- **SZ157 ECOTOPIA** : bien que la méthode et le processus soient pertinents, le projet illustre insuffisamment les solutions architecturales proposées, au-delà du déploiement de structures mobiles.



Avis sur les autres projets portés au débat par la Ville ou le jury

- **CL330 LA FORÊT LUMINEUSE** : le projet pose l'objectif d'une autosuffisance énergétique. La proposition semble trop abstraite du point de vue programmatique, architectural et technique.
- **NI110 DEVISING THE MILIEU** : cette proposition est repérée par le jury pour deux raisons : l'ouverture vers l'étang de Berre et l'idée de prolonger une structure architecturale modulaire en capacité de faciliter les connexions entre les usagers, les programmes et les équipements du site.
- **FT554 UN NOUVEL ORDINAIRE** : l'équipe place les usagers et la nature au cœur du processus de transformation proposé. Après examen, la proposition programmatique et la résolution architecturale paraissent insuffisamment définies.

Présélection finale du jury après débat et vote

À l'issue d'un échange devant les panneaux et du vote :

- Le jury choisit de retenir 4 projets proposés par la commission d'expertise : **BR518 FROM COLLAGE-SYSTEMS TO ECOSYSTEM**, **LE730 ECO-(RE) START**, **OX821 RUCHE POPULAIRE**, **TR652 CEC EN RACINES**
- Le jury choisit de ne pas retenir **SZ157 ECOTOPIA** et **CL330 LA FORÊT LUMINEUSE**.
- Le jury choisit de retenir **NI110 DEVISING THE MILIEU**.

Avis sur les autres projets non retenus

- **BG407 THÉÂTRE DES TEMPS PRÉSENTS** : le projet propose de ne conserver que la structure métallique à partir de laquelle un processus de végétalisation est initié. Le processus de transformation manque de détails et ne répond pas aux enjeux de renouvellement du site.
- **BY833 C.E.C. OSYSTEM** : les hypothèses programmation ainsi que son ancrage territorial manquent d'argumentation.
- **FT554 UN NOUVEL ORDINAIRE** : La proposition programmatique et architecturale est insuffisamment définie.
- **HH939 COTYLEDONS & UTOPIC SEEDS** : l'idée d'un tiers-lieu nourricier, laboratoire dédié à l'alimentation durable et à la biodiversité est intéressante mais la proposition manque de clarté et de définition (processus, formes urbaines, expression graphique).
- **KM239 COQUILLE** : malgré l'originalité et l'ingéniosité de la méthode, le projet ne s'incarne pas suffisamment aux échelles urbaines et architecturales.
- **SJ835CHANGEMENT D'HEURE** : projet cohérent sur le plan architectural, mais sans apport significatif au thème des Villes Vivantes.
- **AYT204ORGANIC SCAFFOLD** : une proposition de transformation de toits accessibles, sans apport significatif au thème des Villes Vivantes et aux enjeux du site.
- **ZB271 DOMESTIC ARBORETUM** : la proposition d'un parc urbain ne répond pas aux enjeux de renouvellement du site.

DOUAISSIS AGGLO / DORIGNIES - PONT-DE-LA-DEULE

Projets présélectionnés par l'expertise	Autres projets débattus	Projets retenus par le jury
<p>MQ175 LE PARI DU VIVANT OA272 LA BOUSSOLE OJ564 BREEDING GROUND VV199 CONNECTING AUTONOMIES VD783 URBAN SYMBIOSIS</p>	<p>Proposés au débat par les représentants du site : ZJ953 EMPLOI, RÉEMPLOI, MODES(S) D'EMPLOI TU440 N'ATTENDS PAS LA MÉTROPOLE</p> <p>Portés au débat par le jury : CC459 RÉ-EMPLOI</p>	<p>MQ175 LE PARI DU VIVANT OJ564 BREEDING GROUND TU440 N'ATTENDS PAS LA MÉTROPOLE VV199 CONNECTING AUTONOMIES ZJ953 EMPLOI, RÉEMPLOI, MODES(S) D'EMPLOI</p>

Présentation de la commission d'expertise

4 familles de projet ont été repérées : (1) projets appuyés sur des proximités collaboratives (logiques participatives et inclusives, low tech et économie circulaire), (2) des boîtes à outils et réflexions programmatiques, (3) des figures paysagères, (4) des catalyseurs de la ville vivante (projets thématiques).

Présentation et avis des représentants du site

Vécu comme un « champ de bataille » urbain dans un territoire qui connaît toujours des difficultés économiques, le site est inscrit dans un programme de rénovation urbaine avec des réflexions sur le développement de la micro-économie d'autres modes de travail et moyens de subsistance pour la population (garages solidaires, activités de réparation, projets de ressourceries). Un changement culturel est à l'œuvre pour permettre à chacun de transformer son habitat, réutiliser des matériaux, se réappropriier des espaces vides, dans une relation plus symbiotique avec la nature.

Parmi les projets proposés à la présélection, deux propositions offrent des perspectives de projet répondant bien aux attentes de la collectivité :

- **VV199 CONNECTING AUTONOMIES** et **MQ175 LE PARI DU VIVANT**.

La collectivité exprime des réserves sur les trois autres projets :

- **VD783 URBAN SYMBIOSIS** : la réintroduction de cultures maraîchères ne paraît pas pertinent du fait de la pollution des sols par des métaux lourds qui rend les terres incultes. C'est techniquement réalisable mais cela suppose des procédés de long terme. Le projet ne fait pas de proposition sur les espaces au nord du site.
- **OA272 LA BOUSSOLE** : la volonté de créer une place centrale sur un espace qui n'est pas fréquenté par les habitants ne correspond pas aux usages du quartier. La densification proposée et le parti architectural de l'équipe ne correspond pas aux attentes.
- **OJ564 BREEDING GROUND** : cette proposition paraît réaliste sur le plan économique mais elle pose question quant à sa mise en œuvre. La Ville demande d'être éclairée par les experts et le jury.

Douais Agglo souhaite porter au débat 2 autres projets qui ont retenu son intérêt :

- **ZJ953 EMPLOI, RÉEMPLOI, MODES(S) D'EMPLOI** : au-delà du thème du réemploi, cette proposition s'inscrit bien en prolongement du projet de rénovation urbaine, notamment du point de vue de la trame des espaces publics.
- **TU440 N'ATTENDS PAS LA MÉTROPOLE** : une proposition très riche : réutilisation du canal et des délaissés des voies ferrées, proposition de jardins d'hiver sur la tour Delattre, nouveaux lieux de vue communs, proposition pertinente d'habitat sur l'eau avec la réhabilitation de péniches.

Débat du jury
Synthèse des points de vue exprimés par le jury

- Plusieurs réponses sont exemplaires d'un nouvel urbanisme tactique pour dépasser « la cosmétique de la rénovation énergétique ». Cette session d'European fait encore un pas en avant pour l'expérimentation de projets processus, avec le déploiement d'outils adaptés à ce contexte urbain et socio-économique. European doit justement faire émerger une nouvelle génération de concepteurs posant des modalités de projet plus métaboliques.
- Les réponses sur ce site illustrent la capacité des équipes à construire de nouveaux récits à partir du patchwork des situations urbaines avec une attention renouvelée au déjà-là. Elles montrent également comment le dépassement



des difficultés économiques et sociales se lient aux enjeux écologiques et procèdent d'un changement culturel où l'éducation joue un rôle important.

- Le jury souligne la difficulté à prendre en compte de l'humain et les fluctuations sociodémographiques pour penser à la fois une réponse urbaine (espaces publics, paysages...) et une stratégie patrimoniale (les interventions sur l'héritage bâti, en particulier la tour Delattre).
- Ce site pose des questions de temps long pour penser le projet urbain et la pérennité des formes bâties : démolir un patrimoine construit dans les années 1970 signifie que l'on survit à nos bâtiments. Cela pose question : nous ne pouvons plus construire pour 40 ans alors qu'on vit le double.

Avis sur les projets proposés à la présélection

- Trois projets retiennent l'intérêt du jury, avec différentes logiques d'intervention et de phasage progressif : [OJ564 BREEDING GROUND](#), [MQ175 LE PARI DU VIVANT](#) et [VV199 CONNECTING AUTONOMIES](#).
- Le jury porte un regard plus critique sur [OA272 LA BOUSSOLE](#) (l'architecture modulaire n'apparaît pas comme une réponse adaptée et le projet est perçu comme inabouti ou trop peu défini) et [VD783 URBAN SYMBIOSIS](#) (une proposition trop centrée sur le maraichage urbain).

Avis sur les autres projets portés au débat par la Ville ou le jury

- [TU440 N'ATTENDS PAS LA MÉTROPOLE](#) : le discours consistant à abandonner un idéal métropolitain pour développer l'économie circulaire locale retient l'attention du jury. Le projet est également repéré pour ses propositions sur le logement et les réponses à l'échelle architecturale.
- [ZJ953 EMPLOI, RÉEMPLOI, MODES\(S\) D'EMPLOI](#) : le projet se présente comme une boîte à outils programmatique très complète, mais pose des questions de lisibilité. Il mérite d'être rediscuté au second tour du jury.
- [CC459 RÉ-EMPLOI](#) est porté au débat par un membre du jury pour son parti de reconstruction et de re-végétalisation. Après examen, il apparaît comme une réponse essentiellement programmatique dont la spatialisation reste peu lisible.

Présélection finale du jury après débat et vote

À l'issue d'un échange devant les panneaux et du vote :

- Le jury choisit de retenir 3 projets proposés par la commission d'expertise : [OJ564 BREEDING GROUND](#), [MQ175 LE PARI DU VIVANT](#), [VV199 CONNECTING AUTONOMIES](#).
- Le jury choisit de ne pas retenir [OA272 LA BOUSSOLE](#) et [VD783 URBAN SYMBIOSIS](#).
- Le jury choisit de retenir [TU440 N'ATTENDS PAS LA MÉTROPOLE](#) et [ZJ953 EMPLOI, RÉEMPLOI, MODES\(S\) D'EMPLOI](#).

Avis sur les autres projets non retenus

- [EL232 QUATRIÈME NATURE](#) : le projet est construit sur une vision à grande échelle des continuités écologiques et paraît incomplète
- [OG634 A WAY BACK TO DOUAISSIS AGGLO](#) : le projet se présente comme un catalogue d'idées pour ce territoire dont le fil directeur n'est pas suffisamment explicite.
- [BZO961LIVING DOUAISSIS](#) : l'idée d'une boucle patrimoniale est insuffisamment développée en dépit de propositions très précises sur la qualification des espaces extérieurs est intéressante.

NIORT

Projets <u>présélectionnés par l'expertise</u>	Autres projets <u>débattus</u>	Projets <u>retenus par le jury</u>
<p>LJ286 VALLÉES MUTUELLES SN755 NIORT, PORT TERRESTRE XJ336 DES JUMELLES, DU FIL ET UN PANIER : DANSER AU BORD DE NIORT YK335 ÉCOTONES YN636 À L'EST, HARPONNER LE CORPS FATIGUÉ : LA TRAVERSÉE DU PLASTRON DENTELLE</p>	<p>Proposés au débat par les représentants du site : CN623 DRIZZLE OVER THE CITY UV855 VALLÉES VIVES</p> <p>Portés au débat par le jury : RC882 VILLAGES DU RUBAN VERT KR671 BACK TO PARK ! VK727 ET SI ON ARRÊTAIT LES STEAKS ? RD967 PRENDRE LA TANGENTE TP968 ÎLES DE RÉCONCILIATION</p>	<p>LJ286 VALLÉES MUTUELLES SN755 NIORT, PORT TERRESTRE XJ336 DES JUMELLES, DU FIL ET UN PANIER : DANSER AU BORD DE NIORT UV855 VALLÉES VIVES YN636 À L'EST, HARPONNER LE CORPS FATIGUÉ : LA TRAVERSÉE DU PLASTRON DENTELLE</p>

Présentation de la commission d'expertise

4 postures de projet ont été repérées : (1) Projets géo-métaboliques dont **LJ286 VALLÉES MUTUELLES**, **SN755 NIORT, PORT TERRESTRE** et **YN636 À L'EST, HARPONNER LE CORPS FATIGUÉ** (2) Projets échantillonneurs dont **XJ336 DES JUMELLES, DU FIL ET UN PANIER**, (3) Projets-focus thématiques dont **YK335 ÉCOTONES** (4) Projets d'interpellations et manifestes.

Présentation et avis des représentants du site

La Ville et l'Agglomération rappellent la situation singulière de Niort, une ville-porte du parc naturel du Marais Poitevin. Le site European, très vaste, croise plusieurs sujets d'étude : les interfaces ville/marais, les lignes de rupture dessinées par les grandes infrastructures, les liens entre les bourgs et le cœur de l'agglomération. La collectivité partage la proposition de pré-sélection avec des interrogations sur un projet jugé conceptuel et difficile de lecture : **YN636 À L'EST, HARPONNER LE CORPS FATIGUÉ** : comment prend-il en compte les spécificités du territoire niortais ? Quelles solutions applicables apporte-t-il ?

Les représentant du site souhaitent porter au débat deux autres projets :

- **UV855 VALLÉES VIVES** : ce projet développe une approche similaire à **LJ286 VALLÉES MUTUELLES** et mérite d'être mis en discussion.
- **CN623 DRIZZLE OVER THE CITY** : c'est l'un des seuls projets qui cible les infrastructures en se focalisant sur une radiale, l'avenue de Nantes. Cette proposition est perçue comme un prototype d'intervention duplicable sur d'autres voies radiales.

Débat du jury

Synthèse des points de vue exprimés par le jury

- Le jury souligne l'intérêt dans la session de ce site et des réponses apportées par les équipes, au vu de l'ampleur du périmètre d'étude et de l'importance des questions de paysage et de gestion de l'eau, sur un territoire marqué par l'anthropocène depuis très longtemps.
- Le fait de « regarder Niort par sa périphérie » et par le prisme de quatre sites d'entrées et sorties de ville génère des réponses très intéressantes sur les lisières et les espaces de transition, avec des possibilités de réplification de solutions proposées par les équipes, dont les approches sont souvent complémentaires.
- Plusieurs réponses d'échelle territoriale permettent de questionner les grandes orientations géographiques, de réinterroger ou subvertir le modèle radioconcentrique, voire de modifier la carte mentale du territoire à partir de sa structure naturelle ou géologique.
- La question de l'eau et des paysages, associée aux effets du changement climatique, paraît centrale sur ce site appelant à penser ensemble les phénomènes naturels et les enjeux d'attractivité urbaine : à Niort, les équipes European apportent effectivement des réponses au changement climatique à l'échelle du grand territoire mais aussi de l'architecture.



Avis sur les projets proposés à la présélection

- **SN755 NIORT, PORT TERRESTRE** : une proposition riche et complète qui invoque des échelles de temps centennales en entérinant la montée des eaux et son impact sur des territoires côtiers ou plus reculés. La proposition de PLNUi, en lien avec les outils de planification, est également remarqué.
- **XJ336 DES JUMELLES, DU FIL ET UN PANIER** : la démarche proposée relève de l'acupuncture urbaine, avec un propos narratif et documenté.
- **LJ286 VALLÉES MUTUELLES** : une approche territoriale très forte posant avec une certaine évidence le rôle des vallées dans la structuration du territoire et de la ville. Le jury souligne notamment la place donnée à l'eau dans ce projet et la déclinaison en principes d'aménagement qui sont aussi des vecteurs d'aménités positives.
- **YN636 À L'EST, HARPONNER LE CORPS FATIGUÉ** : une proposition graphiquement inventive et séduisante. L'intitulé peut paraître brutal mais le projet présente des subtilités et génère des avis contrastés. Pour plusieurs membres du jury, cette proposition mérite d'être débattue au second tour.
- **YK335 ÉCOTONES** : la proposition apparaît modeste et opératoire, mais relativement limitée dans les transformations urbaines qu'elle induit.

Avis sur les autres projets portés au débat par la Ville ou le jury

- **CN623 DRIZZLE OVER THE CITY** : le projet, étonnant et décalé par son traitement graphique, aborde le sujet crucial des infrastructures mais les propositions d'aménagement apparaissent comme une réponse trop littérale.
- **RC882 VILLAGES DU RUBAN VERT** : ce projet est débattu parce qu'il dessine une autre carte mentale du territoire et cherche à renforcer la connectivité du territoire. Il ne va cependant pas suffisamment loin en termes de propositions urbaines et paysagères.
- **VK727 ET SI ON ARRÊTAIT LES STEAKS ?** : cette fiction originale d'une ville végane pose une vraie question qui interpelle le jury, regrettant que les réponses apportées soient peu pertinentes et peu argumentées.
- **UV855 VALLÉES VIVES** : ce projet est débattu en vis-à-vis de **LJ286 VALLÉES MUTUELLES**, car ces deux propositions se basent sur un diagnostic et une compréhension similaire du territoire. Les deux méritent d'être débattues au second tour du jury.
- **KR671 BACK TO PARK !** est repéré par le jury pour sa proposition d'intervention sur une zone d'activités. Après examen, la proposition décline des principes d'aménagement classiques sans apport significatif au thème de la session.

Présélection finale du jury après débat et vote

À l'issue d'un échange devant les panneaux et du vote :

- Le jury choisit de retenir 4 projets proposés par la commission d'expertise : **LJ286 VALLÉES MUTUELLES, SN755 NIORT, PORT TERRESTRE, XJ336 DES JUMELLES, DU FIL ET UN PANIER, YN636 À L'EST, HARPONNER LE CORPS FATIGUÉ**
- Le jury choisit de ne pas retenir **YK335 ÉCOTONES**
- Le jury choisit de retenir **UV855 VALLÉES VIVES**

Avis sur les autres projets non retenus

- **EZ618 ÉVAILLE** : un projet appuyé sur une analyse géomorphologique du territoire. Les propositions d'aménagement sont peu connectées à la stratégie d'ensemble.
- **IR717 TRANSITION, TOWARDS AN ECOLOGICAL CITY** : un projet basé sur la mutation de parcelles autour de la Route de Paris peu argumenté en termes de processus.
- **RD967 PRENDRE LA TANGENTE** : le développement d'un axe « tangent » au système des radiales ne répond pas aux enjeux posés par le site.
- **P968 ÎLES DE RÉCONCILIATION** : le thème est abordé sur le registre des proximités et des interactions, à partir d'une lecture fine du territoire. Le projet paraît toutefois limité au repérage de situations de projet.
- **VQ370 MEMBRANES POROSITIES AND RESILIENCES** : Une proposition défendue comme un manifeste et une posture d'anticipation. La représentation graphique ne renvoie pas au propos développé (la porosité).

QUIMPER

Projets <u>présélectionnés par l'expertise</u>	Autres projets <u>débat</u>	Projets <u>retenus par le jury</u>
<p>FC141 KINTSUGI FF390 DOUR KOAD KER QB203 LA PLACE ROZ QS326 DOUR TRAONIENN VW473 TERRE GLAZ WA776 PENSER SAUVAGE !</p>	<p>Proposé au débat par les représentants du site : IU409 QUIMP'AIR</p> <p>Portés au débat par le jury : UH236 MARIA EI786 PASSER LE PAS YN597 EAUX DE VIES YZ332 LA TRIFORCE</p>	<p>FF390 DOUR KOAD KER QB203 LA PLACE ROZ QS326 DOUR TRAONIENN VW473 TERRE GLAZ IU409 QUIMP'AIR</p>

Présentation de la commission d'expertise

3 familles de projet ont été repérées : (1) projets de territoire : à la recherche d'un paysage estuarien en cœur de ville, dont **WA776 PENSER SAUVAGE !** (2) projets d'interface : un nouveau paysage urbain d'entrée de ville, dont **FF390 DOUR KOAD KER**, **QB203 LA PLACE ROZ** et **QS326 DOUR TRAONIENN** (3) Projets combinatoires : interventions architecturales au service du projet urbain, dont **FC141 KINTSUGI** et **VW473 TERRE GLAZ**.

Présentation et avis des représentants du site

La Ville rappelle ses principaux attendus : repenser les entrées de ville, reconnecter les quartiers, le centre-ville et le quai en projetant de nouveaux usages urbains. Comment faire découvrir Quimper à partir du site Roz Maria, à la fois berceau historique de la ville et pôle économique et touristique lié aux anciennes activités de la faïence et de la broderie ? Comment se réapproprier le patrimoine ?

La Ville a été très intéressée les propositions contrastées des équipes Europan, avec une diversité d'échelles d'intervention, y compris sur le temps long. Elle est particulièrement sensible aux traductions concrètes des projets et s'interroge sur les questions de phasage. Les réponses ont également réactivé un débat sur le maintien ou non du patrimoine bâti.

La Ville partage la proposition de présélection mais souhaite porter au débat un autre projet : **IU409 QUIMP'AIR**.

Débat du jury

Synthèse des points de vue exprimés par le jury

- Le jury regrette qu'aucune proposition ne réponde de manière convaincante et juste aux trois échelles de projet que le site inspire : le territoire, la ville, les espaces publics et le patrimoine bâti. Toutefois plusieurs propositions font des réponses localisées et offrent des pistes de travail à la Ville.
- Le débat se pose également sur le choix de maintenir ou pas l'ancien bâtiment tertiaire de la SAFI. Le jury questionne la ville à ce sujet et l'invite à poursuivre la réflexion à partir de l'analyse des projets.

Avis sur les projets proposés à la présélection

- **FF390 DOUR KOAD KER** : le projet s'appuie sur trois échelles et trois temporalités d'intervention, avec un phasage pertinent. Il mérite d'être encore être débattu au second tour pour évaluer comment la prise en compte des marées est retranscrite dans le projet.
- **QB203 LA PLACE ROZ** : cette proposition est remarquée par son postulat de réparation de l'existant et le travail sur la pente et l'ensemble du parc.
- **VW473 TERRE GLAZ** : le projet présente un intérêt en termes de processus à partir de la programmation d'un campus artisanal.
- **QS326 DOUR TRAONIENN** : la proposition génère des avis contrastés du fait de maladresses architecturales mais mérite d'être débattu au second tour.



- **WA776 PENSER SAUVAGE !** : ce projet manifeste qui veut amplifier la place de la nature en ville à partir de la perception des animaux et des insectes paraît ambigu et peine à passer du discours au projet.
- **FC141 KINTSUGI** : le jury émet des réserves sur cette proposition desservie par ses représentations, et dont le récit paraît trop littéral.

Avis sur les autres projets portés au débat par la Ville ou le jury

- **IU409 QUIMP’AIR** : ce projet repéré par la Ville se distingue par une proposition de programmation culturelle et mérite d’être débattu au second tour, pour examiner plus finement le travail sur les espaces publics et sur la transformation du patrimoine bâti.
- Dans une logique d’ouverture à d’autres propositions, le jury examine quatre autres projets susceptibles d’être repêchés mais finalement considérés inaboutis : **EI786 PASSER LE PAS** (intérêt du travail en coupe), **YN597 EAUX DE VIES** (regard sensible sur le vivant), **YZ332LA TRIFORCE** (idée de parc linéaire équipé), **UH236 MARIA** (proposition d’intervention sur une zone commerciale à l’est de la ville).

Présélection finale du jury après débat et vote

À l’issue d’un échange devant les panneaux et du vote :

- Le jury choisit de retenir 4 projets proposés par la commission d’expertise : **FF390 DOUR KOAD KER**, **QB203 LA PLACE ROZ**, **QS326 DOUR TRAONIENN**, **VW473 TERRE GLAZ**
- Le jury choisit de ne pas retenir **FC141 KINTSUGI** et les autres projets portés au débat.
- Le jury choisit de retenir **IU409 QUIMP’AIR**.

Avis sur les autres projets non retenus

- **DK384 YOU ARE HERE, MARIA’S FABRIC** : le projet s’inscrit dans une logique de reconversion des bâtiments. Les enjeux du site sont bien appréhendés mais la réponse spatiale apparaît peu pertinente.
- **EI786 PASSER LE PAS** : à partir de l’idée d’un réseau de refuges pour la faune et la flore, le projet manque de cohérence.
- **IT626 BETWEEN FRUGY AND ODET** : une proposition spatiale hors d’échelle sur le site Rozmaria.
- **LU035TISSER LA VILLE** : le projet s’appuie sur l’infrastructure et la topographie pour créer un bâtiment de logistique urbaine, peu en lien avec le thème des villes vivantes.
- **CME638 BETWEEN AND BEYOND THE ODET AND THE FRUGY MONT** : Le projet développe l’idée d’un parc augmenté du mont Frugy aux berges de l’Odet. La proposition manque de définition.
- **UH236MARIA** : propose la création d’un parking relais en silo dans la zone commerciale d’entrée de ville pour diminuer le trafic de la départementale. Sur Rozmaria, la reconversion des bâtiments s’accompagne d’un espace public minéral en pente qui se connecte à Locmaria où des ateliers sont prévus dans l’extension d’un bâtiment existant.
- **VZ141 FAIR PARK** : le projet présente des contradictions entre reconversion et déconstruction des bâtiments.
- **BYN597 EAUX DE VIES** : un projet présenté à travers le récit d’une promenade à vélo avec des interventions peu convaincantes.

BASSENS

<u>Projets présélectionnés par l'expertise</u>	<u>Autres projets débattus</u>	<u>Projets retenus par le jury</u>
<p>CW787 THE TERRITORIAL NETWORK FZ291 RIVER (S)TRIPS MY334 SENS DESSUS-DESSOUS MANIFESTO RT000 GARONNE MÉTROPOLE VD540 ECOTONE SÉDIMENTAIRE VL639 SYMBIOTIC BOOM !</p>	<p>Proposés au débat par les représentants du site :</p> <p>FN639 BASSENS À FLOWS AB187 SPONTANÉ BASSENS AK255 UNE FENÊTRE SUR L'ESTUAIRE</p> <p>Portés au débat par le jury :</p> <p>LM877 RE-CHARGE !</p>	<p>CW787 THE TERRITORIAL NETWORK FZ291 RIVER (S)TRIPS RT000 GARONNE MÉTROPOLE VD540 ECOTONE SÉDIMENTAIRE VL639 SYMBIOTIC BOOM !</p>

Présentation de la commission d'expertise

5 familles de projets ont été repérées : (1) processus transgressifs versus projets planifiés, (2) projets manifestes pour un métabolisme vivant, (3) Paysages productifs de l'anthropocène : vers la transnaturalité, (4) faire vivre la transition : une écologie industrielle territoriale, (5) Penser global, agir local : la question des temporalités.

Avis des représentants du site

Le site European est porté conjointement par la Ville de Bassens, Bordeaux Métropole et le Grand Port Maritime de Bordeaux. La Zone Industrielle Portuaire est un atout pour le territoire et un lieu d'innovation industrielle. Les acteurs du site portent trois enjeux majeurs : (1) développer l'économie circulaire et les énergies renouvelable, (2) capter et accompagner des porteurs de projet, (3) développer les mobilités. Ils attendent des projets European une vision à long terme pour le projet de territoire et des traductions opérationnelles pouvant être engagées dans un temps court.

Le panel des projets rendus est très satisfaisant avec des propositions surprenantes. Les acteurs du site sont en accord avec la proposition de présélection à l'exception de **MY334 SENS DESSUS-DESSOUS**, perçu comme un projet hors sol, qui ne cherche pas à composer avec l'industrie et donne l'idée d'un échec.

Ils souhaitent également porter au débats trois projets complémentaires: **FN639 BASSENS À FLOWS**, **AK255 UNE FENÊTRE SUR L'ESTUAIRE**, **AB187 SPONTANÉ BASSENS**

Débat du jury

Synthèse des points de vue exprimés par le jury

- Le jury souligne la grande diversité et la grande qualité des réponses qui témoignent de l'enthousiasme et de la créativité des équipes, sur le plan de la prospective territoriale, de la prise en compte de sujets écologiques mais également au niveau des propositions architecturales.
- Les projets posent bien des enjeux de vocation d'identité de cet espace, jusqu'à en faire un lieu de destination, mais le lien avec le centre-ville existant n'est pas toujours traité.
- Les projets montent combien la relation au fleuve est déterminante sur ce site. La réponse ne peut être seulement linéaire, d'où l'intérêt de plusieurs propositions qui agissent transversalement pour traiter l'épaisseur du site et rejoindre le coteau. À plus long terme, se pose la mise en relation des deux rives pour que le fleuve joue son rôle de centralité.
- Le thème des villes vivante se pose ici sur un plan écologique, mais en termes d'intensité humaine : comment réinjecter de l'humain sur ce territoire ?

Avis sur les projets proposés à la présélection

- **CW787 THE TERRITORIAL NETWORK** : bien que d'expression générique et peu contextuelle, ce projet retient l'attention en figurant le pari d'un port mixte et habité. Il se confronte cependant à l'impossibilité réglementaire actuelle de réaliser des logements sur la zone industrielle portuaire.
- **VL639 SYMBIOTIC BOOM !** : l'équipe développe un processus de projet complexe et très bien maîtrisé qui porte un effet de réinvention et de réinvestissement de l'espace portuaire. Cette proposition qui articule écosystème vivant et écosystème industriel entre pleinement dans le thème de la session.



- **RT000 GARONNE MÉTROPOLE** : le projet exploite avec habileté un imaginaire de l'urbanité fluviale et donne de la crédibilité à l'idée d'un lieu de destination.
- **FZ291 RIVER (S)TRIPS** : ce projet propose un travail de connexions à partir d'une trame systématique de bandes paysagères. Il mérite d'être débattu au second tour du jury.
- **VD540 ECOTONE SÉDIMENTAIRE** : le projet s'appuie sur une connaissance précise des grands écosystèmes économiques et environnementaux en incluant les questions de biodiversité. Il mérite d'être débattu au second tour du jury.
- **MY334 SENS DESSUS-DESSOUS** : ce projet radical a une valeur d'interpellation et rencontre des avis très partagés du jury. D'un côté, il peut se justifier à long terme en posant la question du bilan carbone et en interrogeant pleinement la question du métabolisme. De l'autre, il apparaît comme une solution littérale de répondre aux risques industriels par l'exclusion de l'industrie. Cette attitude d'évincement ne reflète pas l'esprit d'Europan et entre en contradiction avec la précédente session Villes productives.

Avis sur les autres projets portés au débat par la Ville ou le jury

- **FN639 BASSENS À FLOWS** : le projet développe le sujet du réemploi et de l'économie circulaire. Le jury signale un contresens et un faible apport au thème de la session.
- **AB187 SPONTANÉ BASSENS** : le projet habilement représenté développe des propositions contextuelles intéressantes, mais traduit le prolongement d'une tendance davantage qu'une rupture.
- **AK255 UNE FENÊTRE SUR L'ESTUAIRE** : l'analyse territoriale est intéressante mais le projet se traduit par un plan de masse sans détailler le processus.
- **LM877 RE-CHARGE !** : ce projet est porté au débat par le jury pour son niveau de réponse architecturale mais les propositions restent très génériques.

Présélection finale du jury après débat et vote

À l'issue d'un échange devant les panneaux et du vote :

- Le jury choisit de retenir 5 projets proposés par la commission d'expertise : **CW787 THE TERRITORIAL NETWORK**, **FZ291 RIVER (S)TRIPS**, **RT000 GARONNE MÉTROPOLE**, **VD540 ECOTONE SÉDIMENTAIRE**, **VL639 SYMBIOTIC BOOM**.
- Le jury choisit de ne pas retenir **MY334 SENS DESSUS-DESSOUS MANIFESTO** et les autres projets portés au débat.

Avis sur les autres projets non retenus

- **AL719 HYDRO PARK** : le projet aborde la problématique des inondations mais les réponses apportées paraissent peu contextualisées.
- **GU830 LIANES, GÉNÉALOGIE D'UNE POSTURE AU FLEUVE** : les intentions de l'équipe autour de la figure de la liane n'ont pas de lien évident avec le thème de la session.
- **VX748REVITALIZING RH(O)PE** : le projet repose sur des intentions génériques qui manque de formalisation.

PONT-AVEN

<u>Projets présélectionnés par l'expertise</u>	<u>Autres projets débattus</u>	<u>Projets retenus par le jury</u>
<p>IR038 BEATMATCHING ND690 MAGNÉTISME SALIN RB917 TERRES ACTIVES WA176 DESCOMPOSITIONS XM250 UNCANNING BELLE ANGÈLE YF951 À LA RENCONTRE DE MON PRODUCTEUR</p>	<p>Proposés au débat par les représentants du site : RC660 LA FORÊT AMANTE DE LA MER PY185 THE INVISIBILITY OF THE VISIBLE</p> <p>Portés au débat par le jury : EY669 MY MISSING PLACE</p>	<p>IR038 BEATMATCHING ND690 MAGNÉTISME SALIN PY185 THE INVISIBILITY OF THE VISIBLE WA176 DESCOMPOSITIONS XM250 UNCANNING BELLE ANGÈLE YF951 À LA RENCONTRE DE MON PRODUCTEUR</p>

Présentation de la commission d'expertise

5 familles de projets ont été repérées : (1) Les projets-processus incluant la participation des habitants, dont **XM250 UNCANNING BELLE ANGÈLE**, (2). Les projets développant des logiques de territoire, dont **ND690 MAGNÉTISME SALIN** et **YF951 À LA RENCONTRE DE MON PRODUCTEUR**, (3) Les projets basés sur la saisonnalité et les rythmes, dont **IR038 BEATMATCHING**, (4) Les projets « plateforme de connaissances », dont **RB917 TERRES ACTIVES**, (5) Les projets manifestes, dont **WA176 DESCOMPOSITIONS**.

Avis des représentants du site

Le site de la Belle Angèle, inoccupée depuis environ 20 ans, est en cours d'acquisition par la Ville. C'est un site important pour la commune qui souhaite le valoriser avec de nouveaux usages et mieux le relier au centre bourg. Il y a une grande attente de la population pour réinvestir ce lieu en entrée de ville.

La Ville partage la proposition de présélection pour 4 projets :

- **IR038 BEATMATCHING** : un projet est à la fois séduisant et pertinent dans sa prise en compte des rythmes de vie saisonniers.
- **ND690 MAGNÉTISME SALIN** : une démarche intéressante et poétique avec l'évocation des anciens moulins et des idées nouvelles de valorisation et d'utilisation du fleuve.
- **RB917 TERRES ACTIVES** : les principes proposés de phytoremédiation, paraissent très pertinents. Le projet développe également des liens entre les différentes parties du site et de la commune.
- **YF951 À LA RENCONTRE DE MON PRODUCTEUR** : la proposition se déploie sur tout le territoire. Elle semble bien adaptée, y compris dans l'hypothèse surprenante de relocalisation d'un collège.

La Ville émet des réserves sur 2 projets :

- **WA176 DESCOMPOSITIONS** : cette proposition est perçue comme un projet radical de renaturation. La réponse est en décalage avec les attentes de la Ville qui ne perçoit pas bien la plus-value.
- **XM250 UNCANNING BELLE ANGÈLE** : la participation des habitants ou le recours à des occupations provisoires, culturelles et associatives seront difficile à mettre en place sur ce site.

La Ville souhaite porter au débat des réponses architecturales :

- **PY185 THE INVISIBILITY OF THE VISIBLE** : une proposition architecturale élégante avec une grande qualité du dessin, qui compose avec les éléments naturels du site.
- **RC660 LA FORÊT AMANTE DE LA MER** : le projet mérite d'être débattu avec le jury, pour sa manière d'occuper le site et la prise de l'eau dans le projet.

Débat du jury

Synthèse des points de vue exprimés par le jury

- L'intervention sur ce site et plus largement sur le territoire de Pont-Aven soulève trois enjeux à rappeler : (1) la place du tourisme dans la vie d'une petite ville connue internationalement et vivant au rythme de fréquentations saisonnières, (2) la régénération d'une mémoire industrielle oubliée, (3) la singularité d'une situation géographique singulière, la proximité et la pénétration de la mer sur ce territoire. On retrouve ces trois dimensions dans le panorama des projets Europan.



- Sur le plan des usages futurs du site, d'autres pistes de travail peuvent être explorées, alternatives au tourisme traditionnel, et à destination des populations locales « endo touristes », pour permettre que les lieux vivent au quotidien. C'est aussi un enjeu de temporalité.
- Le jury souligne l'importance de l'eau et de la question de l'inondabilité. C'est un point essentiel pour comprendre le site et analyser les projets. Au cours de son histoire, le site de la Belle Angèle a été rehaussé par une dalle aujourd'hui hors d'eau mais qui ne le sera peut-être plus à l'avenir. La déconstruction éventuelle de cette dalle pose par ailleurs un autre problème, celui de la pollution du sol.

Avis sur les projets proposés à la présélection

- **IR038 BEATMATCHING** (sur le thème « rythme et temporalités ») : une proposition très habile composant avec des rythmes saisonniers basée sur une bonne en compte du site, bien qu'il manque de détail et de résolution architecturale et urbaine.
- **ND690 MAGNÉTISME SALIN** (sur le thème du lien à la mer) : le projet exploite et réinterprète l'imaginaire des moulins (l'eau, l'air, un lieu de vie et de production) tout en posant la question de l'autonomie énergétique. Il propose « mariage territorial puissant ».
- **RB917 TERRES ACTIVES** (retour à une vocation productive) : ce projet conceptuel, mêlant habitat et industrie, est difficile à comprendre et génère des avis divergents. D'un côté, il est perçu comme une boîte à idées peu contextualisée ; de l'autre, il comporte une certaine richesse d'analyse.
- **WA176 DESCOMPOSITIONS** (projet manifeste de renaturation) : cette proposition qui a le mérite de la radicalité provoque également le débat. Certains membres du jury critiquent la posture consistant à ne rien conserver du bâti et la dureté de l'image produite. D'autres considèrent qu'il exige un débat approfondi lors du second tour du jury.
- **XM250 UNCANNING BELLE ANGÈLE** (projet processus, évolutif) : cette proposition fait écho à l'école de Pont-Aven et l'installation d'activités artistiques peut faire sens sur le territoire. Le traitement architectural, consistant à conserver et alléger les structures existantes, fait également débat.
- **YF951 À LA RENCONTRE DE MON PRODUCTEUR** (lieu de production, transformation, consommation) : un projet pertinent à plusieurs échelles, autour de l'agriculture et des circuits courts.

Avis sur les autres projets portés au débat par la Ville ou le jury

- **PY185 THE INVISIBILITY OF THE VISIBLE** : le jury reconnaît la belle qualité architecturale et graphique de cette proposition qui révèle le génie du lieu tout en s'inscrivant dans le thème de la session.
- **RC660 LA FORÊT AMANTE DE LA MER** : le jury exprime des doutes sur cette proposition essentiellement appuyée sur un argumentaire technique avec la création d'un nouveau socle rehaussé.

Présélection finale du jury après débat et vote

À l'issue d'un échange devant les panneaux et du vote :

- Le jury choisit de retenir 4 projets proposés par la commission d'expertise : **IR038 BEATMATCHING**, **ND690 MAGNÉTISME SALIN**, **WA176 DESCOMPOSITIONS**, **XM250 UNCANNING BELLE ANGÈLE**, **YF951 À LA RENCONTRE DE MON PRODUCTEUR**.
- Le jury choisit de ne pas retenir **RB917 TERRES ACTIVES** et **RC660 LA FORÊT AMANTE DE LA MER**.
- Le jury choisit de retenir **PY185 THE INVISIBILITY OF THE VISIBLE**.

Avis sur les autres projets non retenus

- **AM801 QUOI QU'IL AVEN : LE CHÂSSIS, LA TOILE ET LE CADRE** : le projet ne formule pas de proposition précise sur l'occupation et l'usage des lieux.
- **BQ686 DOUAR, RÉVEILLER LES SOLS** : le projet se compose d'interventions architecturales ou paysagères le long de l'Aven. Les usages projetés sur le site de projet sont peu détaillés.
- **CZ447 HUMUS** : la proposition de création de logements abordables et de jardins nourriciers manque d'argumentation.
- **DZ111 E/CO-ART.PORT** : le déploiement d'activités touristiques et artistiques le long de la voie départementale ne répond pas vraiment aux attentes et aux enjeux du site.
- **EB598 RETROUVER LES BORDS DE L'AVEN** : la proposition architecturale et paysagère manque de définition.

- **CEH342 LA VILLE FERTILE** : le thème de l'alimentation est pertinent mais le projet n'est pas suffisamment défini.
- **EJ034LE BOIS D'AMOUR** : la déconstruction progressive des bâtiments et la renaturation complète du site ne sont pas clairement justifiées.
- **BEY669 MY MISSING PLACE** : un projet de quartier expérimental dont la mise en œuvre paraît très complexe.
- **EY852 B.A.2.0 LE RÉVEIL D'UNE FRICHE INDUSTRIELLE** : la restitution du projet en bande dessinée décrit un processus dont l'aboutissement architectural est peu convaincant.
- **GE554 LA VALLÉE DE L'AVEN RÉSISTE À L'ÈRE ANTHRO-POCÈNE** : le projet propose un lieu de production d'algues alimentaires. L'implantation et l'architecture des logements proposés est en rupture avec les autres constructions.
- **HC279DE L'ONDE À LA CIME** : un projet de reconstruction complète du site pour l'accueil d'activités touristiques et ludiques dont la formalisation pose question.
- **HM411 H50** : le projet s'appuie sur une réflexion sur les cinq sens. Cette proposition atypique n'est pas suffisamment justifiée.
- **HR429 CROSSING THE FACTORY, FROM THE NATURE TO THE CITY** : entre déconstruction sélective et chemins de randonnées, le projet manque de cohérence et de définition.
- **F877CASSE DALLE** : la dimension et le traitement des espaces publics ne semble pas à l'échelle du site.
- **K904 HORIZONS SUR L'AVEN, LES MITOYENNETÉS HEUREUSES** : un projet d'habitat alternatif et mitoyen qui ne répond pas vraiment aux enjeux du site.
- **NR472L'AVEN, RÉGÉNÉRATEUR DES VIVANTS** : Le projet manque de cohérence entre les interventions sur le site et hors-site et manquent d'approfondissement.
- **QG120LABA – GRAFTING PONT AVENLABA** : l'équipe n'explique pas ses choix formels et programmatiques. Le traitement paysager n'est pas abordé.
- **ZM176 ADLANS** : La proposition consiste en un assemblage de programmes peu argumentés.



3. DEUXIÈME PHASE DU JURY

25 et 26 NOVEMBRE 2021

Le second tour du jury français d'Europan 16 s'est tenu à la Cité de l'architecture et du patrimoine à Paris. Le jury a été accueilli par sa Présidente, Mme Catherine Chevillot.

MÉTHODE ET DÉROULEMENT DE LA SECONDE PHASE DU JURY

Pour chaque site :

- Accueil des représentants du site par le jury
- Avis sur les projets présélectionnés en présence des représentants du site
- Débat du jury et choix des trois projets sélectionnés site par site

Au terme des deux journées de jury, le jury procède à un vote sur les 33 projets sélectionnés pour la répartition des équipes entre Lauréats, Mentionnés et Mentions spéciales, indépendamment des sites.

Dans l'ordre du déroulé des séances du jury 2 :

AUNEUIL

Avis sur les projets présélectionnés

- **CC497 CONTINUUM** : avec une inscription territoriale pertinente, le projet apparaît complet sur plusieurs registres de programmation et répond aux attentes de la Ville en matière d'habitat. Il présente des propositions détaillées à l'échelle architecturale, en réhabilitation et construction et témoigne avec une définition fine et précise des espaces publics. Il réussit à réinscrire le patrimoine industriel dans le quotidien de la ville et représente une proposition singulière dans cette session d'Europan quant à la fabrique de quartiers vivants. En plus des qualités formelles et graphiques du projet, le jury souligne un travail fin sur l'usage et la gestion des sols.
- **CK171 DE LA DIVERSIFICATION AUX RÉGÉNÉRATIONS** : la proposition s'intéresse aux lisières de la ville et se présente comme une méthode et un processus d'échelle territoriale. Il aborde la relation entre ville et agriculture en questionnant les manières de cheminer et les modes de cultiver. Les questions d'agriculture et de paysage sont bien posées. Cette démarche « à petits pas » est appréciée par le jury mais jugée moins aboutie que d'autres propositions sur le site de projet. Les intentions quant au devenir de l'usine sont peu explicitées.
- **LO550 ÉCOLE DES ARTS DE LA TERRE** : le projet cherche à renouer avec la mémoire productive du site et de la région en pariant sur la réactivation de formations liées aux filières de matériaux biosourcés. Le pari est ambitieux mais fait sens sur le territoire et paraît très pertinent au regard du site et du thème. La force du projet tient dans la proposition architecturale et son ancrage dans le territoire. L'idée de l'école apporte une attractivité nouvelle tout en permettant d'impliquer les habitants. Le jury souligne le potentiel d'innovation programmatique, architectural et technique du projet.
- **NN053 PATRIMOINE À TRAVERS CHAMPS** : le projet présente des qualités d'analyse et de propositions pour associer patrimoine et agriculture. La réponse est de bonne facture mais l'approche apparaît moins singulière que les autres propositions, sur le plan de la résolution architecturale notamment. Le jury émet des réserves sur la capacité de la proposition à générer une nouvelle centralité.
- **VE047 INTER-TÈNEMENT** : le projet se distingue par une analyse rigoureuse et un travail sur le foncier et la densification de l'habitat individuel dans une logique de réparation de l'existant, faisant écho à l'objectif « Zéro Artificialisation Nette ». Il présente des qualités de dessin à l'échelle de l'îlot des propositions pertinentes à l'échelle de la parcelle en termes de formes bâties notamment. Cette proposition est ainsi remarquée pour son apport pour des solutions de densification urbaine avec un regard sur l'architecture existante.

Débat du jury

Le jury souligne la qualité globale et la diversité des réponses sur ce site. Il retient deux principaux critères d'appréciation pour départager les projets finalistes : la capacité des équipes à décrire un processus progressif de valorisation des singularités du site et du territoire pour proposer des solutions originales de réinvestissement du patrimoine industriel.

À ce titre, le projet [NN053 PATRIMOINE À TRAVERS CHAMPS](#) paraît plus limité dans ses apports.

La volonté de retenir [LO550 ÉCOLE DES ARTS DE LA TERRE](#) fait consensus au sein du jury. Dans l'esprit du concours d'idées, le projet pointe la nécessité d'un changement d'échelle et porte une vision forte et une capacité de mobilisation dont la Ville peut se saisir dans le cadre du programme Petites Villes de Demain. Il porte une ambition économique, pédagogique, sociale et architecturale, qui fait sens sur ce territoire en particulier. La Ville ne paraît pas bien outillée aujourd'hui pour porter à elle seule cette proposition. Mais le projet a une dimension prospective en capacité de mobiliser d'autres acteurs. Ce projet d'école des arts de la terre peut prendre différents formats de montage et de statut, mobiliser des financements privés, intéresser des constructeurs, promoteurs, architectes. Plusieurs membres du jury soulignent par ailleurs que la réponse sur ce site ne peut se limiter à des programmes d'habitat.

Un débat s'ouvre entre [CK171 DE LA DIVERSIFICATION AUX RÉGÉNÉRATION](#) et [VE047 INTER-TÈNEMENT](#). Le jury regrette le manque de propositions dessinées de [CK171](#) à partir d'une méthodologie pertinente mais relativement générique et peu illustrée. [VE047](#) pose une question pertinente sur la densification de l'existant et apporte une approche complémentaire aux autres projets. Les propositions à l'échelle de la parcelle sont bien illustrées et présentent un véritable intérêt pour les suites du concours.

Sélection finale

À l'issue du vote :

- Le jury choisit de retenir [CC497 CONTINUUM](#), [LO550 ÉCOLE DES ARTS DE LA TERRE](#) et [VE047 INTER-TÈNEMENT](#).
- Le jury choisit de ne pas retenir [CK171 DE LA DIVERSIFICATION AUX RÉGÉNÉRATION](#) et [NN053 PATRIMOINE À TRAVERS CHAMPS](#).

NIORT

Avis sur les projets présélectionnés

- [LJ286 VALLÉES MUTUELLES](#) : l'équipe met en avant la prééminence de l'hydrographie et de la géologie dans le projet de territoire. Le jury est très sensible au discours porté par l'équipe sur les effets du changement climatique et la nécessité de s'y adapter. Le projet apporte une réponse claire et pertinente à l'échelle géographique et territoriale, avec une certaine force de proposition consistant à révéler la structure paysagère et écologique des vallées. La démonstration est convaincante et l'idée de « mutualisation » de ces espaces porte un potentiel d'innovation territoriale en résonance avec des enjeux d'adaptation écologique. Les principes d'aménagement déclinés dans le troisième panneau révèlent une grande finesse d'analyse et illustrent bien les principes d'urbanisme hydrique défendus par l'équipe.
- [SN755 PORT TERRESTRE](#) : l'équipe pose des questions fondamentales dans cette session d'Europan avec la simulation à long terme de la montée des eaux et l'apparition d'un « rétro-littoral ». La proposition est très forte sur le plan conceptuel et dans sa restitution graphique : l'équipe construit un récit d'adaptation du territoire à la crise climatique. En plus de cette interpellation, le projet présente une grande habileté pour répondre à toutes les échelles, avec une certaine force de l'échantillonnage. Les situations de projet repérées apparaissent pertinentes, avec des propositions architecturales et paysagères très ancrées au sol. Le jury remarque ce projet très singulier et sa proposition de donner un statut à la nature dans les documents d'urbanisme (PLNUI).
- [UV855 VALLÉES VIVES](#) : le projet présente des similitudes avec [LJ286 VALLÉES MUTUELLES](#) en introduisant une distinction entre vallées sèches et vallées vives. Le jury remarque les qualités d'analyse à l'échelle de la biorégion et la proposition d'un plan guide paysager pour révéler les « paysages oubliés » de l'agglomération. Les représentations illustrant les interactions entre la ville et les vallées s'inscrivent bien dans le thème des villes vivantes. Elles relèvent davantage de l'analyse que du projet.



- **XJ336 DES JUMELLES, DU FIL ET UN PANIER : DANSER AU BORD DE NIORT** : le projet est très clairement exprimé et argumenté sur le traitement des franges et des limites. Le jury remarque les apports théoriques référencés de cette proposition empreinte d'une certaine poésie et bien inscrite dans le thème des villes vivantes. Les propositions spatiales apparaissent justes et minutieuses à partir de quatre situations exemplaires de projet que l'équipe illustre par une proposition de processus et de phasage. Le jury est sensible au discours positif associé à la place de l'humain, véhiculant une « approche plus joyeuse » de l'adaptation du territoire et des délaissés urbains aux franges de la ville.
- **YN636 À L'EST, HARPONNER LE CORPS FATIGUÉ : LA TRAVERSÉE DU PLASTRON DENTELLE** : en dépit d'un titre maladroit, le projet présente une force d'interpellation dans cette session d'Europan. Il porte un imaginaire avec un propos assumé sur les enjeux climatiques, avec une réflexion plus théorique sur le métabolisme territorial. Le jury souligne un travail de recherche graphique et l'approche exploratoire du projet. La traduction spatiale des intentions exprimées, notamment sur les espaces agricoles, mériterait d'être plus explicite.

Débat du jury

L'échelle du site et la question posée par l'Agglomération et la Ville de Niort invitait à construire un « récit territorial ». Les équipes ont bien répondu en ce sens. Le site de Niort a généré des réponses prospectives originales, la plupart affrontant la grande échelle territoriale et la longue durée, avec un positionnement des équipes vis-à-vis de la crise climatique. Le jury souhaite valoriser les réponses les plus pertinentes à l'échelle du grand territoire et porteuses d'une réflexion prospective et les réponses qui apportent de nouvelles méthodes en lien avec le thème de la session.

À l'issue du débat, un consensus se dégage pour retenir en premier lieu **SN755 PORT TERRESTRE** en phase avec le thème des villes vivantes et très complet à toutes les échelles.

En second lieu, un débat s'instaure entre **LJ286 VALLÉES MUTUELLES** et **UV855 VALLÉES VIVES**. Ces deux propositions réinterrogent la structure écologique et paysagère de l'agglomération. **LJ286 VALLÉES MUTUELLES** est jugé plus fort dans l'analyse et plus abouti dans ses propositions pour les suites du concours.

Enfin un débat s'instaure entre **XJ336 DES JUMELLES, DU FIL ET UN PANIER** et **YN636 À L'EST, HARPONNER LE CORPS FATIGUÉ**. Ces deux projets s'inspirent d'une approche littéraire ou métaphorique. Ils ont en commun de construire un récit original pour répondre au thème des villes vivantes. Mais ils s'opposent sur le fond (discours poétique versus discours pathologique) ainsi sur que la méthode et les outils : **YN636** propose une grande figure territoriale pour faire évoluer le territoire mais reste flou dans ses modalités d'intervention ; avec une approche plus pointilliste, **XJ336** ne répond pas directement à la grande échelle territoriale mais offre des propositions d'intervention très précises. Le jury est sensible au langage positif véhiculé par **XJ336** avec une prise en compte juste et originale de la place de l'humain.

Sélection finale

À l'issue du vote :

- Le jury choisit de retenir **SN755 PORT TERRESTRE**, **LJ286 VALLÉES MUTUELLES** et **XJ336 DES JUMELLES, DU FIL ET UN PANIER**
- Le jury choisit de ne pas retenir **UV855 VALLÉES VIVES** et **YN636 À L'EST, HARPONNER LE CORPS FATIGUÉ**

LIMOGES

Avis sur les projets présélectionnés

- **BN999 THE CURE** : avec une certaine radicalité et une grande habileté de restitution graphique, l'équipe place l'intensité des usages au cœur du projet en exprimant bien la question des flux et d'un effet d'irrigation par le projet d'espace public. La rivière prend sa place au centre de la figure et au cœur du projet. Le projet témoigne d'une certaine finesse d'analyse et de représentation et construit un récit solide.
- **EL510 LES PETITS VENTRES- VILLES** : l'équipe analyse finement chaque situation construite pour recomposer l'espace ouvert et fabriquer un sol commun. La proposition affirme des liens avec la rivière. Les représentations en coupe viennent soutenir cette intention en intégrant la question de la pente. C'est l'une des principales qualités de ce projet.

- **LS652 VIVIFICA** : les interventions proposées sur les quatre sites de projet s’inscrivent dans un enchaînement opérationnel qui construit un ensemble cohérent et de réelles perspectives d’évolution du quartier. La logique de mise en réseau permet notamment de mieux relier la ville et son cours d’eau.
- **PG501 BOUTURES ! TOUS PAYSAGEURS** : le projet combine plusieurs approches : paysagère, jardinière, participative et éducative. L’équipe positionne l’architecte dans un rôle premier de cultivateur de l’urbain. La proposition est cohérente à l’échelle du centre-ville mais ne développe pas pleinement la relation à la rivière. Le jury s’interroge sur la place des logements.
- **QI897 LA DYNAMIQUE DES POSSIBLES** : l’équipe affirme une volonté de conservation et de transformation du bâti. Le projet est graphiquement séduisant mais commun dans les propositions dessinées et le processus.
- **RW203 AUGUSTO’S CIRCUS** : le projet a été repéré lors du premier jury pour sa proposition d’installations événementielles. Il utilise les arts circassiens pour construire une identité nouvelle, en investissant plusieurs sites de projet.

Débat du jury

Les projets rendus à Limoges occasionnent un débat animé du jury car aucune proposition se distingue fortement, chacune présentant des qualités partielles. Un débat s’engage sur les enjeux d’intensification urbaine de la ville-centre d’une agglomération de plus de 130 000 habitants, la nécessité d’attirer de nouveaux habitants.

À ce titre, deux projets sont critiqués :

- Avec un discours centré sur la ville-jardin et un processus d’intervention clair, **PG501 BOUTURES ! TOUS PAYSAGEURS** ne répond pas à la question posée selon plusieurs membres du jury. Le projet serait plus pertinent à l’échelle d’une petite ville. Cette proposition ne peut être retenue comme l’unique vision sur ce site. Par ailleurs, le dessin du projet paysager reste trop schématique.
- Sur un autre registre, **RW203 AUGUSTO’S CIRCUS** se révèle incomplet et moins connecté au thème de la session.

Un débat s’instaure entre les 4 autres projets en lice :

- **EL510 LES PETITS VENTRES-VILLES** présente une plus grande justesse d’analyse et de propositions sur le plan topographique et paysager.
- **LS652 VIVIFICA** apparaît comme une réponse adéquate à l’échelle d’une ville-centre en quête d’une plus grande attractivité. L’équipe répond bien aux enjeux du site avec un travail sur les espaces publics et la mise en évidence d’une armature urbaine pour accrocher les différents lieux de projet. La proposition présente également un phasage crédible sur une quinzaine d’années.
- **QI897 LA DYNAMIQUE DES POSSIBLES** : après examen approfondi, le jury émet des réserves sur cette proposition qui contient des ambiguïtés et des contradictions en raison d’un code couleur trompeur. Le projet paraît bien construit et habilement dessiné mais présente des fragilités dans la définition des usages, les propositions architecturales ou le design des zones de rencontre. Le système racinaire des arbres exprimé dans les coupes paraît erroné.
- Enfin **BN999 THE CURE** est débattu et remarqué en raison de sa qualité graphique (représentations très élaborées) au service d’une réflexion sur le processus. Le projet présente une certaine richesse de propositions : transformation de l’infrastructure, nouveaux usages en lien avec la rivière, phasage des interventions, approche fine des espaces publics.

Sélection finale

À l’issue du vote :

- Le jury choisit de retenir **BN999 THE CURE**, **EL510 LES PETITS VENTRES- VILLES** et **LS652 VIVIFICA**.
- Le jury choisit de ne pas retenir **PG501 BOUTURES ! TOUS PAYSAGEURS**, **QI897 LA DYNAMIQUE DES POSSIBLES** et **RW203 AUGUSTO’ CIRCUS**.



AULNAT

Avis sur les projets présélectionnés

- **DH793 CARDO** : le projet cherche à impulser une démarche d'expérimentation en pariant sur des mutations de l'industrie aéronautique et donc une transformation du site de l'aéroport. Le jury souligne le caractère prospectif du projet et sa capacité à articuler des enjeux spatiaux, écologiques et énergétiques, tout en portant une réflexion sur les mobilités. Le traitement du pôle d'échanges en particulier est bien dimensionné.
- **EI932 VI(E)ABILISER** : cette proposition originale affirme là une position forte et précise sur le mode de fabrication de la ville sur la ville. La composante paysagère, dans sa résolution très concrète, prend une place déterminante, et questionne aussi bien les modes d'habitats des humains que ceux des non-humains. Le jury souligne plusieurs niveaux d'intérêt : la réponse à l'enjeu climatique, la question foncière et le rôle des acteurs privés.
- **FH601 VILLE OUVERTE** : l'équipe développe un ensemble de propositions relié à la thématique de l'eau dans la ville, comme ressource sociale et environnementale pour les humains, et principal vecteur de biodiversité dans la ville. Le jury souligne l'importance de ce thème et partage pleinement les postulats posés par l'équipe dans les deux premiers panneaux qui mériteraient d'aller plus loin dans cette approche. En revanche, les propositions architecturales du troisième panneau paraissent déconnectées de cette réflexion et peu adaptées au site.
- **KR504 AULNAT CENTRIPÈTE** : le projet s'appuie sur un modèle d'économie circulaire, comprenant une production agroalimentaire basée sur « l'anneau agricole d'Aulnat » complété par un système d'horticulture urbaine et de points de vente autour du centre-ville. Le jury souligne la clarté du propos et la qualité de la restitution graphique.
- **MW586 UNE AUTRE PISTE** : l'équipe porte un regard critique sur les effets du changement climatique et propose de réserver des espaces au libre épanchement de l'eau, ressource pour la culture potagère. Après examen, le projet s'avère trop peu argumenté.

Débat du jury

Le jury souligne la grande diversité des enjeux traités par les équipes mais émet des réserves ; les projets présélectionnés présentent des qualités mais méritent d'être approfondis. Il souhaite mettre en avant pour les suites du concours des propositions complémentaires, avec trois grands sujets d'approfondissement :

- La question de l'eau, aujourd'hui invisible,
- La question des mobilités en lien avec les infrastructures existantes (la halte ferroviaire, l'autoroute, l'aéroport)
- La question de l'adaptation au changement climatique.

La taille et la configuration de la commune invite également à s'intéresser au sol, à la ville marchable à hauteur du vivant.

À l'issue du débat, un consensus se dégage pour retenir trois projets présentant des apports significatifs sur ces thématiques : **DH793 CARDO** (notamment sur la question des mobilités et le traitement du pôle d'échanges, en soulignant l'intérêt de questionner le devenir et les fonctions écologiques du site de l'aéroport), **KR504 AULNAT CENTRIPÈTE** (en soulignant le potentiel du projet) et **EI932 VI(E)ABILISER** (notamment sur la question de l'eau, en soulignant la qualité globale de la proposition).

Sélection finale du jury

À l'issue du vote :

- Le jury choisit de retenir **DH793 CARDO**, **EI932 VI(E)ABILISER** et **KR504 AULNAT CENTRIPÈTE**.
- Le jury choisit de ne pas retenir **FH601 VILLE OUVERTE** et **MW586 UNE AUTRE PISTE**.

GRENOBLE

Avis sur les projets présélectionnés

- **VR697 LABO RABO** : le jury salue la force programmatique du projet qui répond avec une certaine évidence aux enjeux du site et de la ville. L'idée de laboratoire, comme outil d'observation du vivant et du changement climatique, de collaboration et de gestion de l'espace, fait écho à la culture scientifique grenobloise. Le projet est jugé très abouti bien qu'il reste modeste sur le plan architectural. L'équipe donne habilement à voir la tension entre la montagne et le centre-ville. La mise en scène du relief et des vues s'inscrit bien dans la tradition de la géographie alpine.
- **CM605 THE URBAN REFUGE** : en recourant à des dispositifs architecturaux légers, le projet contribue à la mise en valeur du patrimoine des murs et contreforts par une nouvelle praticabilité. En travaillant sur l'idée de parcours et de contemplation, il propose « une expérience à la fois frugale et spectaculaire » dans l'arpentage d'un site exceptionnel. Le jury souligne l'évidence et la force de l'idée portée par l'équipe : donner aux corps la possibilité de longer et marcher sur les murs.
- **LJ586 THE MOUNTAIN PARLIAMENT** : dans l'esprit du « Parlement de la Loire », l'équipe défend une vision prospective intéressante consistant à attribuer une personnalité juridique à la nature et au vivant. Le jury salue l'idée et l'ambition démocratique de la proposition mais s'interroge sur la pertinence de concentrer sur ce site des lieux de débat et démocratie locale (éloignement des lieux de vie et du centre-ville).
- **EM141 L'ARC DES VIVANTS** : l'équipe propose une nouvelle connexion est-ouest, livrant un autre regard sur le versant de la montagne et son accessibilité. Le jury souligne la capacité du projet à transformer la géographie et la carte mentale du site pour les Grenoblois. En contrebalançant la verticalité du site, cette nouvelle liaison dialogue avec le fleuve et permet de ré-humaniser les premiers étages de la montagne. Le jury souligne la pertinence et l'intérêt de cette promenade à l'échelle métropolitaine, bien que la proposition mériterait d'être précisée dans sa matérialité.
- **QR841 MESOPOLIS** : il s'agit de l'une des seules propositions qui pose la question de l'habitat sur le site de la Bastille, en incluant des programmes à vocation sociale et solidaire. Le projet s'inscrit dans l'actualité des débats sur la ville contemporaine, autour des questions de processus, d'urbanisme transitoire ou de réemploi. Le jury est divisé quant à la pertinence de la création de logements sur ce site en regard de sa vocation publique et de sa valeur de « bien commun ».
- **MR667 L'ÉCOUMÈNE** : l'équipe exprime des intentions et propose un travail intéressant sur le réemploi du patrimoine et des matériaux du site. Le jury souligne l'intérêt de la démarche et de la méthode mais la formalisation spatiale se révèle peu sensible au paysage et présente une certaine rigidité, laissant peu de marge à l'évolution du projet.

Débat du jury

Le jury souligne l'intérêt des propositions sur le site de Grenoble, sur le plan du paysage et du patrimoine, mais également sur la place du vivant et de l'humain sur un site exceptionnel. La simplicité radicale du site a naturellement amené les équipes à traiter conjointement des questions d'accessibilité, d'usage et de programmation, avec deux aspects plus délicats à aborder : la dimension sociale (au travers de la nature des programmes proposés) et l'intervention architecturale.

Un premier consensus se dégage pour retenir **VR697 LABO RABO**. La proposition présente un travail d'une grande précision à différentes échelles. Elle constitue un marqueur de cette session d'Europan à partir d'une idée forte : se placer « au front » de l'observation du changement climatique. L'idée de laboratoire préfigure le travail à conduire dans les décennies à venir pour étudier les phénomènes et y répondre. La mise en place d'un tel projet est particulièrement pertinente à Grenoble, en lien avec les formations et activités de recherche présentes sur le territoire. Au-delà de cette intention, le projet présente une grande clarté graphique qui exprime notamment l'évolutivité du projet.

Dans un second temps, **CM605 THE URBAN REFUGE**, reposant sur une belle idée d'arpentage du site, apparaît comme l'une des propositions les plus fortes quant à la valorisation du patrimoine. Le projet est par ailleurs complémentaire et combinable avec d'autres propositions pour les suites du concours.



Le jury souhaite également valoriser [EM141 L'ARC DES VIVANTS](#) pour son inscription métropolitaine.

Le débat fait enfin apparaître les qualités et les faiblesses de trois autres projets, jugés incomplets, inaboutis ou moins pertinents dans leur mise en œuvre.

- Bien que défendu par certains membres du jury, [LJ586 THE MOUNTAIN PARLIAMENT](#) part d'une belle intention mais ne convainc pas entièrement le jury. La dimension « manifeste » du projet retient l'attention mais les modes d'intervention paraissent complexes à mettre en œuvre et à pérenniser.
- [QR841 MESOPOLIS](#) : le jury reconnaît la cohérence des intentions de projet mais souligne une résolution architecturale inaboutie (les logements notamment) et certaines contradictions dans la compréhension du site. Par ailleurs, la programmation de logements sociaux est jugée peu compatible avec le site.
- [MR667 L'ÉCOUMÈNE](#) recueille finalement peu d'avis favorables.

Sélection finale

À l'issue du vote :

- Le jury choisit de retenir [CM605 THE URBAN REFUGE](#), [VR697 LABO RABO](#) et [EM141 L'ARC DES VIVANTS](#).
- Le jury choisit de ne pas retenir [MR667 L'ÉCOUMÈNE](#) et [QR841 MESOPOLIS](#).

ISTRES

Avis sur les projets présélectionnés

- [BR518 FROM COLLAGE-SYSTEMS TO ECOSYSTEM](#) : l'équipe propose une transformation du CEC par des installations légères, adaptables ou évolutives, se déployant dans des espaces résiduels. Le jury souligne le caractère agile de la proposition et la clarté d'un mode d'intervention peu invasif. La stratégie de programmation (insertion professionnelle, idée de manufacture populaire) apparaît comme très pertinente au sens où elle renoue avec la vocation originelle du CEC.
- [LE730 ECO-\(RE\)START](#) : en proposant un lieu de valorisation d'une algue présente dans l'étang de Berre, le projet permet de recréer une relation forte entre le CEC et son environnement. Cette algue qui ne pousse que dans des eaux propres porte une valeur symbolique pour le territoire, signe d'une attention nouvelle à la qualité du milieu aquatique. Le jury porte un intérêt à cette proposition qui associe plusieurs vocations au CEC : économique, écologique et éducative. Il souligne également la qualité de l'analyse à plusieurs échelles spatiales et temporelles, avec quelques réserves sur le traitement graphique.
- [NI110 DIVISING LE MILIEU](#) : l'équipe ajoute à la structure architecturale du CEC une nouvelle structure modulaire à ossature bois destinée à faciliter les connexions entre les différents lieux du CEC et ses usagers futurs. Cette proposition essentiellement architecturale s'inscrit habilement dans la logique proliférante du projet originel de l'Atelier de Montrouge.
- [OX821 RUCHE POPULAIRE](#) : le projet déploie une logique écosystémique par la récupération et la réutilisation sur site de matériaux issus de l'ancien collège qui accueille à terme un incubateur artisanal et une ferme urbaine. Au-delà de l'intention du réemploi, le projet manque de précision architecturale.
- [TR652 CEC EN RACINES](#) : l'équipe introduit de nouveaux usages sur le site autour de l'installation d'un institut culinaire, associé à des ateliers de rencontre, d'apprentissage ou de fabrication, un verger et un potager, pour constituer un pôle dédié à l'alimentation. L'idée de programmation est pertinente sur ce territoire et répond à l'esprit du lieu, mais la proposition est peu développée sur le plan architectural et peu argumenté sur le plan patrimonial.

Débat du jury

Le jury exprime son grand intérêt pour le site porteur d'un enjeu mémoriel (repenser l'utopie éducative du CEC et l'idée de transmission transgénérationnelle) et d'un enjeu architectural (intervenir sur une architecture labellisée Patrimoine du 20^e siècle).

Aucun projet ne propose une réponse complète et aboutie répondant simultanément à trois principaux critères d'appréciation des projets : les activités et usages proposés pour le site ; la qualité de l'intervention architecturale dans le respect de l'architecture originelle ; la prise en compte de l'environnement du site et des questions de paysage.

Un consensus se dégage pour retenir trois propositions perçues comme les plus pertinentes en regard du thème European et pour les suites du concours, chacune porteuse d'un fort potentiel : [BR518 FROM COLLAGE-SYSTEMS TO ECOSYSTEM](#), [LE730 ECO-\(RE\) START](#) et [NI110 DIVISING LE MILIEU](#).

Sélection finale

À l'issue du vote :

- Le jury choisit de retenir [BR518 FROM COLLAGE-SYSTEMS TO ECOSYSTEM](#), [LE730 ECO-\(RE\) START](#) et [NI110 DIVISING LE MILIEU](#).
- Le jury choisit de ne pas retenir [OX821 RUCHE POPULAIRE](#) et [TR652 CEC EN RACINES](#).

DOUAISIS AGGLO / DORIGNIES - PONT-DE-LA-DEULE

Avis sur les projets présélectionnés

- [VV199 CONNECTING AUTONOMIES](#) : les avis du jury sont partagés. Le projet présente un intérêt quant à la prise en compte de l'héritage urbain. L'équipe souligne des enjeux de désenclavement en cherchant à rétablir des continuités piétonnes. La question du franchissement répond à des besoins réels des habitants pour ce site entre canal et infrastructures. Mais la création de passerelles apparaît comme une solution « datée » qui échoue à penser la continuité des sols.
- [MQ175 LE PARI DU VIVANT](#) : l'équipe pose un sujet essentiel et central dans le thème des villes vivantes, à savoir le statut du vivant non humain dans les projets urbains, et la place qu'il devrait occuper dans les décisions humaines. La proposition est très forte sur le plan de la gouvernance. Le projet apparaît complet et abouti. Il repose sur un diagnostic solide et formule des propositions précises et simples, avec une économie de moyens : proposition éminemment contextuelle, choix de lieux à projet pertinents pour des interventions modestes, repérage de filières de réindustrialisation, révélation de l'eau... Il porte en outre un *modus operandi* appropriable par les acteurs du territoire.
- [TU440 N'ATTENDS PAS LA MÉTROPOLÉ](#) : l'intitulé en forme d'interpellation illustre un positionnement habile pour sortir de la dépendance ou de la dichotomie entre les pôles métropolitains et les petites villes. Le discours défendu par l'équipe est à fois très optimiste et très moteur. Le jury salue la démarche consistant à accepter une situation et transformer les contraintes en atouts. L'équipe manifeste un intérêt pour la transformation de l'habitat, y compris sur l'eau, et déploie une mécanique fine et généreuse d'intervention sur la tour Delattre : travail avec les habitants de l'immeuble sans les déplacer, création d'espaces communs à chaque étage. Le jury émet quelques réserves concernant le traitement du pied de la tour, les modes de faire méritant d'être approfondis, la question du stationnement et de l'espace public qui reste peu défini et peu dessiné.
- [OJ564 BREEDING GROUND](#) : l'équipe travaille conjointement sur la place de l'économie circulaire et la participation des habitants. Il propose des modes de gestion communautaire de lieux partagés : recyclerie, lieux de formations... La posture modeste correspond bien aux enjeux humains et sociaux du site. Au-delà de la finesse de la démarche, les propositions spatiales et architecturales mériteraient d'être approfondies.
- [ZJ953 EMPLOI, RÉEMPLOI, MODES\(S\) D'EMPLOI](#) : ce projet s'apparente à une boîte à outils très détaillée et des intentions générales de programmation. Les avis du jury sont partagés sur les propositions d'adaptation des logements de la tour Delattre, révélant la difficulté à prendre parti sur le devenir de cette tour, entre une volonté de transformation forte du paysage urbain et le souci des habitants actuels.

Débat du jury

Le territoire est profondément marqué par son histoire industrielle qui a occasionné des traumatismes urbains et humains. L'habitat est un sujet central pour redonner une attractivité à ce territoire, l'envie d'y vivre et de l'habiter. Le devenir de la tour Delattre est aussi un sujet central et les propositions des équipes European offrent différents scénarios



d'intervention. Les projets European à retenir doivent s'inscrire dans la dynamique de rebond déjà initiée par la collectivité.

Ici, la réponse au thème des Villes vivantes est plus axée sur la question de la vitalité inclusive, à l'exception notable de [MQ175 LE PARI DU VIVANT](#). Le jury remarque que plusieurs propositions abordent des thèmes propres aux *shrinking cities* en s'appuyant sur la micro-économie ou la vitalité ses initiatives locales et associatives.

Un consensus se dégage pour retenir deux projets très soutenus par les membres du jury :

- [MQ175 LE PARI DU VIVANT](#) : le projet apparaît très complet et pleinement connecté au thème de la session dont il constitue un marqueur. Il peut être rapproché de [LJ586 THE MOUNTAIN PARLIAMENT](#) à Grenoble avec un argumentaire et des propositions de mise en œuvre bien plus abouties et convaincantes.
- [TU440 N'ATTENDS PAS LA MÉTROPOLE](#) : le jury souligne la cohérence du propos de l'équipe et l'inventivité des propositions.

Le débat s'ouvre ensuite pour départager les trois autres projets :

- [OJ564 BREEDING GROUND](#) : le projet n'est pas complètement abouti, mais il porte un vrai potentiel à partir du travail sur les rez-de-chaussée, dans la famille des projet-processus. Il apparaît également complémentaire des deux premiers projets retenus.
- [VV199 CONNECTING AUTONOMIES](#) : le schéma urbain et les intentions exprimées sur le premier panneau sont bonnes, de même que le travail architectural sur la tour Delattre (deuxième panneau) mais la réponse urbaine passe à côté de l'essentiel et du rapport au sol en recourant à de nouveaux ouvrages de franchissement.
- [ZJ953 EMPLOI, RÉEMPLOI, MODES\(S\) D'EMPLOI](#) : la proposition, de bonne facture, est cependant peu défendue par les membres du jury.

Sélection finale

À l'issue du vote :

- Le jury choisit de retenir [MQ175 LE PARI DU VIVANT](#), [TU440 N'ATTENDS PAS LA MÉTROPOLE](#) et [OJ564 BREEDING GROUND](#).
- Le jury choisit de ne pas retenir [VV199 CONNECTING AUTONOMIES](#) et [ZJ953 EMPLOI, RÉEMPLOI, MODES\(S\) D'EMPLOI](#).

LA PORTE DU HAINAUT

Avis sur les projets présélectionnés

- [BZ831 ECO-HUB RAISMES](#) : la mise en évidence de l'échelle transfrontalière est unanimement jugée très pertinente, en particulier dans un concours d'idées européen. Toutefois, le projet est sujet à interprétation quant à la relation à la nature et génère des avis contrastés. Une partie du jury soutient cette proposition : à l'opposé d'une sanctuarisation de la nature, le projet propose d'en faire l'expérience, davantage que l'exploiter, et contribue à créer un imaginaire positif. Des membres du jury critiquent des modes de représentation évoquant des ambiances de parc touristique qui ne rend pas complètement compte de la variété des paysages.
- [CA918 UN BÉGUINAGE, AU CŒUR DE LA FABRIQUE BIORÉGIONALE](#) : l'analyse hydrogéologique à l'échelle de la biorégion fait écho au thème de la session. Les intentions exprimées quant à la gestion de l'eau et des milieux sont particulièrement pertinentes. Mais le jury est très réservé par la morphologie de l'habitat proposée, qui semble reproduire le modèle de la cité minière.
- [GR089 SHORT STORIES FROM THE FRAGMENTED CITY](#) : l'équipe propose une méthode d'analyse et de projet habile et adaptée à un territoire multipolaire, avec une capacité à projeter à l'échelle territoriale à partir d'une typologie de situations et de propositions localisées. Les panneaux offrent une lecture immédiate et très cohérente en montrant comment chaque élément joue un rôle et comment l'assemblage des fragments constitue un récit. Cette proposition pose des jalons pertinents pour une démarche de projet en capacité d'articuler toutes les échelles.
- [XA652 L'ÉCOLE-VILLAGE](#) : l'équipe cible l'un des sites de projet et répond avec pertinence au sous-thème des vitalités inclusives à partir de l'école comme lieu de vie, de rencontre et de convergence naturelle. Le projet est remarquablement dessiné. Il propose un mode d'action, complémentaire à d'autres propositions territoriales, qui

s'adresse tout de suite à la prochaine génération et peut jouer un rôle déclencheur très fort pour des mutations urbaines plus larges.

- **UK952 ALMA MATER** : le projet fait des propositions de requalification de la cité minière autour d'un projet d'école géré par les habitants et d'interventions modestes mais très précises sur le bâti existant. Malgré l'intérêt localisé de la proposition, le jury note que les apports de ce projet sont relativement faibles par rapport aux autres propositions sur ce site.

Débat du jury

Le jury remarque le très bon niveau des propositions sur ce site, avec des approches variées permettant de retenir des projets complémentaires et compatibles pour les suites du concours.

Un premier consensus se dégage pour retenir **GR089 SHORT STORIES** qui reçoit une grande majorité d'avis favorables.

Le débat se poursuit sur **BZ831 ECO-HUB RAISMES**. En dépit des critiques émises sur des maladresses de représentation, le jury met en avant la force du projet de territoire qui dépasse les découpages administratifs et pose la question de l'échelle transfrontalière. Cette proposition a de plus la capacité de fédérer les acteurs car il porte une vision économique et répond à une demande sociétale. Il s'inscrit dans l'esprit des parcs nationaux inventés en Amérique du Nord avant d'être importé en Europe.

Le jury souhaite enfin valoriser et soutenir un projet porteur d'une dimension humaine et inclusive à plus petite échelle. Deux projets sont alors mis en débat : **XA652 L'ÉCOLE-VILLAGE** et **CA918 UN BÉGUINAGE**. La majorité des avis converge vers **XA652 L'ÉCOLE-VILLAGE**, dont le jury souligne les très grandes qualités.

Sélection finale

À l'issue du vote :

- Le jury choisit de retenir **BZ831 ECO-HUB RAISMES**, **GR089 SHORT STORIES FROM THE FRAGMENTED CITY** et **XA652 L'ÉCOLE-VILLAGE**.
- Le jury choisit de ne pas retenir **CA918 UN BÉGUINAGE** et **UK952 ALMA MATER**.

QUIMPER

Avis sur les projets présélectionnés

- **IU409 QUIMP'AIR** : ce projet propose un traitement global de l'entrée de ville et s'appuie notamment sur une programmation artistique et culturelle. L'équipe procède à des déconstructions partielles des bâtiments de la crèche et de la SAFI. Le jury est réservé sur la cohérence de l'ensemble, sur l'écriture architecturale et paysagère et l'apport de ce projet au thème de la session.
- **FF390 DOUR KOAD KER** : le projet explore avec subtilité le thème des cycles temporels et des rythmes naturels : le quotidien, les marées, les saisons. C'est une clé d'entrée pour comprendre les rythmes de vie du territoire et une réponse intéressante au thème de la session, au-delà du site de Quimper. L'ordre des panneaux qui inverse la manière d'aborder les échelles de temps et d'espace (de la petite à la grande échelle) apporte un regard original.
- **QS326 DOUR TRAONIENN** : l'équipe propose une reconfiguration complète de l'îlot Rozmaria (démolition du bâtiment) en créant une place d'entrée de ville associé à un réaménagement du quai. Après examen, le jury émet des réserves sur le projet et les propositions architecturales. L'apport au thème de la session est peu évident.
- **QB203 LA PLACE ROZ** : le projet se détache des autres par son caractère détaillé, la prise en compte de la pente et le rapport à la rivière et au mont Frugy. Le traitement des liaisons urbaines et la reconfiguration de la voirie apparaissent pertinents mais les propositions architecturales méritent d'être approfondies. Le jury souligne une réflexion intéressante sur le rapport à l'eau et un travail fin sur la programmation artistique et événementielle.
- **VW473 TERRE GLAZ** : le projet détaille des propositions d'aménagement de l'espace public et de la voirie en soignant les liaisons vers les quartiers résidentiels. Il conforte l'îlot Rozmaria comme îlot-jardin et déploie un campus artisanal autour de la céramique associé à une opération de logements. La proposition présente des



qualités sur le traitement des infrastructures et la prise en compte de la pente. Le processus de mise en œuvre est crédible, avec un travail attentif sur le paysage.

Débat du jury

Les propositions encore en lice au second tour du jury représentent deux grandes postures de projet : projets dits « d'interface » qui s'attachent à recomposer le paysage de l'entrée de ville en libérant des espaces ; projets dits « combinatoires » qui privilégient la conservation et le réinvestissement du patrimoine bâti avec une logique de requalification des espaces publics.

Le jury regrette qu'aucune des 5 propositions ne réponde de manière évidente et convaincante au thème de la session et à toutes les échelles de projet. Le choix de conservation ou de déconstruction de certains éléments bâtis reste posé et mérite d'être encore discuté non seulement avec les équipes retenues mais aussi avec les acteurs du site. Il souhaite retenir trois projets aux qualités complémentaires pour les suites du concours et procède au vote.

Sélection finale

À l'issue du vote :

- Le jury choisit de retenir **QB203 LA PLACE ROZ**, **FF390 DOUR KOAD KER** et **VW473 TERRE GLAZ**.
- Le jury choisit de ne pas retenir **IU409 QUIMP'AIR** et **QS326 DOUR TRAONIENN**.

PONT-AVEN

Avis sur les projets présélectionnés

- **IR038 BEATMATCHING** : le jury souligne l'originalité et la pertinence de l'approche territoriale et du propos théorique porté par l'équipe sur les rythmes et les cycles de vie, en résonance au thème des villes vivantes. Le projet qui inclut des logements saisonniers s'appuie sur une programmation inventive des espaces-temps et pose très bien la question des usages et de la cohabitation des activités, en révélant un potentiel d'occupations variées. La projet apparaît complet et très cohérent à toutes les échelles.
- **ND690 MAGNÉTISME SALIN** : cette proposition est particulièrement remarquée pour la force de l'argumentaire territorial et la prise en compte des quatre types de milieux repérés par l'équipe à l'échelle du territoire (productif, aquatique, végétal, habité,) pour identifier des lieux de projets entre fleuve et mer. Le projet porte une dimension poétique ancrée dans l'histoire et la mémoire de Pont-Aven avec une réinterprétation habile de l'imaginaire des moulins. La programmation ouverte à l'expérimentation apparaît riche et crédible. Le projet montre une grande cohérence.
- **PY185 THE INVISIBILITY OF THE VISIBLE** : le jury souligne la grande qualité architecturale de ce projet. Complémentaire d'approches plus territoriales et stratégiques, cette proposition a la vertu de révéler les qualités sensibles du site par la matérialité de l'architecture. La réponse au thème de la session s'exprime notamment dans le rapport entre l'architecture et les éléments naturel (l'eau, l'air, le végétal, le sol...).
- **WA176 DESCOMPOSITIONS** : cette proposition radicale de déconstruction et de renaturation du site méritait d'être débattue. Le jury, en relais de la position de la Ville, est finalement très réservé sur ce projet qui évacue les usages humains et montre une contradiction entre la volonté de libérer le site sans pour autant ouvrir des vues sur la vallée.
- **XM250 UNCANNING BELLE ANGÈLE** : ce projet se présente comme un processus évolutif en deux étapes, à partir d'occupations temporaires avant la mise en place d'une programmation plus pérenne, qui reste à déterminer. Les propositions d'aménagement du site sont intéressantes mais la méthode et les acteurs à impliquer ne sont pas suffisamment développés.
- **YF951 À LA RENCONTRE DE MON PRODUCTEUR** : l'équipe imagine un lieu d'expérimentation et de rencontre entre producteurs et consommateurs, dans les domaines de l'agriculture et de l'alimentation, en réseau avec d'autres sites repérés autour de la vallée de l'Aven. L'argumentaire est pertinent à l'échelle du territoire mais le jury est réservé sur la pertinence de la proposition sur le site de la Belle Angèle.

Débat du jury

Dans un premier temps un consensus se dégage pour ne pas retenir [WA176 DESCOMPOSITIONS](#), le jury souhaitant privilégier la réutilisation du site. Les avis formulés par les membres du jury convergent vers trois projets jugés les plus aboutis et les plus en adéquation avec le thème : [IRO38 BEATMATCHING](#), [ND690 MAGNÉTISME SALIN](#) et [PY185 THE INVISIBILITY OF THE VISIBLE](#).

Sélection finale

À l'issue du vote :

- Le jury choisit de retenir [IRO38 BEATMATCHING](#), [ND690 MAGNÉTISME SALIN](#) et [PY185 THE INVISIBILITY OF THE VISIBLE](#).
- Le jury choisit de ne pas retenir [XM250 UNCANNING BELLE ANGÈLE](#), [YF951 À LA RENCONTRE DE MON PRODUCTEUR](#) et [WA176 DESCOMPOSITIONS](#).

BASSENS

Avis sur les projets présélectionnés

- [CW787 THE TERRITORIAL NETWORK](#) : le projet porte un discours sur l'écologie industrielle et territoriale dans l'écosystème régional de la Gironde. Il se focalise sur la zone portuaire existante et propose une vision urbaine nouvelle pour dessiner un port actif et habité, associant des activités tertiaires et productives, et notamment de production énergétique. Le projet présente une complexité intéressante dans sa capacité à imbriquer les thèmes de l'industrie, des énergies et de l'architecture. La proposition architecturale, qui s'apparente à une collection d'objets iconiques, rencontre des avis partagés du jury.
- [RT000 GARONNE MÉTROPOLÉ](#) : l'équipe présente une réflexion généreuse sur l'urbanité fluviale. Le jury salue une réponse métropolitaine très forte pour l'émergence d'une centralité autour du fleuve et la volonté de créer des lieux de destination. La proposition agit dans l'épaisseur de la rive droite jusqu'au coteau. Ce projet a une valeur de slogan et porte une capacité de mobilisation et d'entraînement mais pose des questions de compatibilité entre les usages projetés et les activités industrialo-portuaires.
- [FZ291 RIVER \(S\)TRIPS](#) : l'équipe révèle des enjeux de paysage, de biodiversité et de reconnexion à la Garonne, en reprenant un principe de composition et d'organisation parcellaire caractéristique de la rive droite bordelaise. La proposition de structuration du site par des bandes paysagères multifonctionnelles (fenêtres paysagères, corridors de biodiversité, mobilités douces et micro-séjours...) est à prendre comme un principe d'aménagement à travailler plus finement, pour ne pas compromettre le fonctionnement et les flux logistiques de la zone portuaire. La proposition apparaît crédible du point de vue du paysage bien que le systématisme de la proposition soit critiqué par certains membres du jury.
- [VD540 ECOTONE SÉDIMENTAIRE](#) : le jury souligne les qualités d'une proposition modeste mais opératoire, attentives aux milieux et sensible à la présence de la nature et du végétal. Avec une certaine justesse, l'équipe ne prétend pas agir partout et incorpore la question du vivant. Cette approche relève bien d'une logique de « care » sur un territoire sous pression et maltraité. La réponse est très intéressante mais partielle en regard des enjeux du site, et plus limitée dans sa vision prospective.
- [VL639 SYMBIOTIC BOOM !](#) : le jury salue une proposition systémique, complète et aboutie, y compris sur le plan architectural. L'équipe apporte de la méthode et déploie un ensemble de solutions urbaines, logistiques et architecturales qui font écho au thème des villes productives de la précédente session d'Europan. Le projet sous-tend un bouleversement des modes de faire et constitue une matière à penser pour catalyser la synergie des acteurs publics et économiques du territoire. Le *modus operandi* mise en avant s'inscrit bien dans une logique métabolique.

Débat du jury

Dans cette session d'Europan, le site de Bassens occupe une place exemplaire en tant qu'il pose une confrontation forte entre le vivant, l'industrie et les infrastructures portuaires, à laquelle s'ajoutent la question des risques naturels et



technologiques (sites SEVESO) ou encore le de pollution des sols. Le jury souligne la complexité d'un tel projet avec de multiples niveaux de décision à articuler entre la Métropole, le Grand Port Maritime de Bordeaux et la Ville de Bassens.

Il s'agit donc de retenir des projets en capacité de structurer une logique partenariale, à partir de propositions fortes associant une vision écologique, une ambition urbaine et une bonne compréhension des enjeux industriels. Les cinq projets présélectionnés apportent tous des réponses pertinentes et souvent complémentaires inscrites dans le thème de la session.

Un premier consensus se dégage pour retenir **VL639 SYMBIOTIC BOOM !**

Un débat s'instaure ensuite entre **VD540 ECOTONE SÉDIMENTAIRE** et **FZ291 RIVER (S)TRIPS**, dont les intentions sont assez proches. **VD540** apparaît moins abouti en termes de proposition paysagère et ne modifie pas fondamentalement l'organisation du site. **FZ291** est plus interventionniste et porte un discours sur les usages. Face à une logique industrielle prédominante, il offre la possibilité de donner une place et une visibilité plus fortes à la biodiversité par la reconstitution de corridors naturels et paysagers. Le systématisme de la proposition peut évoluer et s'adapter aux besoins de la logistique industrielle.

Un débat s'instaure enfin entre **CW787 THE TERRITORIAL NETWORK** et **RT000 GARONNE MÉTROPOLE**. Les deux projets ont une valeur de manifeste mais présentent des imaginaires opposés. **RT000** apparaît plus fort dans sa vision prospective étendue à la rive droite. Il pose bien l'enjeu de rééquilibrage entre les deux rives, y compris en termes d'occupation humaine. **CW787** pose aussi l'idée d'un port habité mais la proposition architecturale paraît plus générique et moins en prise avec son contexte.

Sélection finale

À l'issue du vote :

- Le jury choisit de retenir **FZ291 RIVER (S)TRIPS**, **RT000 GARONNE MÉTROPOLE** et **VL639 SYMBIOTIC BOOM**.
- Le jury choisit de ne pas retenir **CW787 THE TERRITORIAL NETWORK** et **VD540 ECOTONE SÉDIMENTAIRE**.



ATTRIBUTION DES PRIMES

Au terme des deux journées de jury, le jury procède à un vote sur les 33 projets sélectionnés pour la répartition des équipes entre Lauréats, Mentionnés et Mentions spéciales, indépendamment des sites.

Projets lauréats

Le jury distingue 9 projets lauréats, qui recevront une prime de 12 000 € conformément au règlement du concours.

LO550 ÉCOLE DES ARTS DE LA TERRE
VL639 SYMBIOTIC BOOM !
MQ175 LE PARI DU VIVANT
VR697 LABO RABO
SN755 PORT TERRESTRE
LJ286 VALLÉES MUTUELLES
IR038 BEATMATCHING
ND690 MAGNÉTISME SALIN
GR089 SHORT STORIES FROM THE FRAGMENTED CITY

Projets mentionnés

Le jury distingue 15 projets mentionnés, qui recevront une prime de 6 000 € conformément au règlement du concours.

CC497 CONTINUUM
FZ291 RIVER (S)TRIPS
TU440 N'ATTENDS PAS LA MÉTROPOLE
CM605 THE URBAN REFUGE
LE730 ECO-(RE)START
NI110 DIVISING THE MILIEU
EL510 LES PETITS VENTRES- VILLES
BN999 THE CURE
XJ336 DES JUMELLES, DU FIL ET UN PANIER
PY185 THE INVISIBILITY OF THE VISIBLE
BZ831 ECO-HUB RAISMES
XA652 L'ÉCOLE-VILLAGE
QB203 LA PLACE ROZ
EI932 VI(E)ABILISER
KR504 AULNAT CENTRIPÈTE

9 mentions spéciales

Le jury attribue 9 mentions spéciales, qui bien qu'étant au palmarès, ne reçoivent pas de prime conformément au règlement du concours.

DH793 CARDO
VE047 INTER-TÈNEMENT
RT000 GARONNE MÉTROPOLE
OJ564 BREEDING GROUND
EM141 L'ARC DES VIVANTS
BR518 FROM COLLAGE-SYSTEMS TO ECOSYSTEM
LS652 VIVIFICA
FF390 DOUR, KOAD, KER
VW473 TERRE GLAZ

**LISTE DES PROJETS PRIMÉS PAR VILLE**

AULNAT

EI932	VI(E)ABILISER	Mentionné
KR504	AULNAT CENTRIPÈTE	Mentionné
DH793	CARDO	Mention spéciale

AUNEUIL

LO550	ÉCOLE DES ARTS DE LA TERRE	Lauréat
CC497	CONTINUUM	Mentionné
VE047	INTER-TÈNEMENT	Mention spéciale

BASSENS

VL639	SYMBIOTIC BOOM !	Lauréat
FZ291	RIVER (S)TRIPS	Mentionné
RT000	GARONNE MÉTROPOLE	Mention spéciale

DOUAISIS AGGLO

MQ175	LE PARI DU VIVANT	Lauréat
TU440	N'ATTENDS PAS LA MÉTROPOLE	Mentionné
OJ564	BREEDING GROUND	Mention spéciale

GRENOBLE

VR697	LABO RABO	Lauréat
CM605	THE URBAN REFUGE	Mentionné
EM141	L'ARC DES VIVANTS	Mention spéciale

ISTRES

LE730	ECO-(RE)START	Mentionné
NI110	DIVISING THE MILIEU	Mentionné
BR518	FROM COLLAGE-SYSTEMS TO ECOSYSTEM	Mention spéciale

LIMOGES

EL510	LES PETITS VENTRES- VILLES	Mentionné
BN999	THE CURE	Mentionné
LS652	VIVIFICA	Mention spéciale

NIORT

SN755	PORT TERRESTRE	Lauréat
LJ286	VALLÉES MUTUELLES	Lauréat
XJ336	DES JUMELLES, DU FIL ET UN PANIER	Mentionné

PONT-AVEN

IR038	BEATMATCHING	Lauréat
ND690	MAGNÉTISME SALIN	Lauréat
PY185	THE INVISIBILITY OF THE VISIBLE	Mentionné

LA PORTE DU HAINAUT

GR089	SHORT STORIES FROM THE FRAGMENTED CITY	Lauréat
BZ831	ECO-HUB RAISMES	Mentionné
XA652	L'ÉCOLE-VILLAGE	Mentionné

QUIMPER

QB203	LA PLACE ROZ	Mentionné
FF390	DOUR, KOAD, KER	Mention spéciale
VW473	TERRE GLAZ	Mention spéciale

4. LEVEE DE L'ANONYMAT / IDENTITES DES EQUIPES SELECTIONNEES PAR VILLE

AULNAT/CLERMONT AUVERGNE MÉTROPOLE

▪ VI(E)ABILISER

Mentionné

Équipe :

Tanguy Guyot (FR), architecte urbaniste

Violette Soleilhac (FR), architecte

Maxime Neuville (FR), architecte (représentant de l'équipe)

Fabien Lamy (FR), architecte urbaniste

Adresse :

20 chemin du marronnier

46320 LIVERNON, France

T. +33 (0)6 32 17 39 42

NEUVILLE.MAXIME@OUTLOOK.FR

▪ AULNAT CENTRIPÈTE

Mentionné

Équipe :

Biel Susanna Viladot (ES), architecte

Alfonso Bertran (ES), urbaniste

Maria Domínguez Guasch (ES), architecte

Xavier Isart Torruella (ES), architecte

Beatriz Saladich (ES), architecte urbaniste (représentante de l'équipe)

Collaborateurs :

Valentina Piliago (IT), architecte

Pablo Toubes (ES), architecte

Marc Castaño (ES), architecte

Adresse :

Carrer Boters, 1

08002 Barcelona, Spain

T. +34 (0)6 38 53 23 51

bielsusanna@gmail.com

▪ CARDO

Mention spéciale

Équipe :

Clement Bertin (FR), architecte (représentant de l'équipe)

Martin Kermel (FR), architecte

Julien Truglas (FR), architecte paysagiste

Giulia Pignocchi (IT), architecte paysagiste

Adresse :

9 RUE MELINGUE

75019 Paris, France

T. +33 (0)6 70 39 22 75

architect.bertin@gmail.com



AUNEUIL

▪ ÉCOLE DES ARTS DE LA TERRE

Lauréat

Équipe :

Karim Lahiani (FR), architecte paysagiste (représentant de l'équipe)

Diane Dusser (FR), architecte

Alice Barthélémy (FR), architecte

Olivier Chenevier (FR), architecte paysagiste

Rafael Comby (FR), architecte urbaniste

Laura Desmaris (FR), urbaniste

Adresse :

38 rue de la Folie-Méricourt

75011 Paris, France

T. +33 (0)6 30 78 06 92

europan2021@gmail.com

▪ CONTINUUM

Mentionné

Équipe :

Gautier Rey (FR), architecte (représentant de l'équipe)

Octavio Piñero Aramburu (AR), architecte

Sacha Villemin (FR), architecte

Isabelle Marchal (FR), architecte

Loïc Pons (FR), architecte

Adresse :

17 rue Auguste Orts

1000 Bruxelles, Belgium

T. +33 489154591

reygautier.a@gmail.com

▪ INTER-TÈNEMENT

Mention spéciale

Équipe :

Clément Besnault (FR), architecte (représentant de l'équipe)

Chloé Coffre (FR), architecte

Adresse :

10 RUE DES AQUEDUCS

94250 Gentilly, France

T. +33 (0)6 89 96 30 69

contact@abc-architectes.eu



BASSENS/BORDEAUX METROPOLE

▪ **SYMBIOTIC BOOM !**

Lauréat

Équipe :

Theodossis Montarnier Michaeloudes (FR), architecte

Mikhalis Montarnier Michaeloudes (FR), architecte (représentant de l'équipe)

Paul de Cathelineau (FR), architecte

Kevin Michels (FR), architecte paysagiste

Collaborateurs :

Styven Braz (FR), architecte paysagiste

Hugo Uteau (FR), architecte

Zoé Baurens (FR), étudiante en architecture

Estelle Filliat (FR), architecte

Enzo Leclercq (FR), philosophe

Éva Vanborren (FR), architecte

Adresse :

16 Rue Charles de Foucauld

33150 Cenon, France

T. +33 (0)6 65 02 00 38

contact@keno.archi

▪ **RIVER (S)TRIPS**

Mentionné

Équipe :

Marine Oudard (FR), architecte urbaniste (représentante de l'équipe)

Lydia Blasco Yubero (ES), architecte urbaniste

Collaborateur :

Benoîte Daneels Le Fèvre (FR), architecte paysagiste

Adresse :

30 rue du Château d'eau

75010 Paris, France

T. +33 (0)7 78 02 01 21

marineoudard@berkeley.edu

▪ **GARONNE MÉTROPOLE**

Mention spéciale

Équipe :

Elena Gámez Miguélez (ES), architecte (représentante de l'équipe)

Javier Peláez García (ES), architecte

Julien Marc Douillet (FR), architecte

Adresse :

Calle Algorta 21

28019 Madrid, Spain

T. +34 689462043

elena2mad@hotmail.com



EUROPEAN
FR
16

EUROPAN 16 – VILLES VIVANTES – RAPPORT DU JURY

DOUAISSIS AGGLO

▪ LE PARI DU VIVANT – (SE) REPENSER ENSEMBLE

Lauréat

Équipe :

Camille Bonnaud (FR), architecte (représentante de l'équipe)
Louis Robert (FR), architecte
Cecilia Lopez (FR), architecte
Antonin Lenglen (FR), architecte

Collaborateurs :

Adrien Fricheteau (FR), artiste
Johanna Musch (FR), designer

Adresse :

21 Rue Eugène et Marie Louise Cornet - Pavillon 3
93500 Pantin, France
T. +33 (0)6 45 65 87 50
europan2021@outlook.fr

▪ N'ATTENDS PAS LA METROPOLE

Mentionné

Équipe :

Salome Capirchio (BE), architecte urbaniste (représentante de l'équipe)
Bertrand Goguillon (FR), architecte
Myriam Mabrouki (FR), architecte
Gilles Huchette (FR), urbaniste

Adresse :

44 Rue Eugène d'Hallendre
59110 La Madeleine, France
T. +33 (0)7 83 17 10 31
salome.capi@gmail.com

▪ BREEDING GROUND

Mention spéciale

Équipe :

Estelle Barriol (FR), architecte (représentante de l'équipe)
Georges Taminiau (NL), architecte urbaniste

Adresse :

Studio ACTE - Van Vollenhovenstraat
3016BH Rotterdam, Netherlands
T. +31 651014013
info@studioacte.com



GRENOBLE

▪ **LABO RABO**

Lauréat

Équipe :

Gaspard Bégué (FR), architecte paysagiste (représentant de l'équipe)

Alice Riegert (FR), architecte paysagiste

Florian Bonny (FR), architecte paysagiste

Marguerite Charles (FR), architecte paysagiste

Maxime Bardou (FR), architecte paysagiste

Cynthia Bonnefille (FR), architecte

Adresse :

15 rue Claudius Linossier

69004 Lyon, France

T. +33 (0)6 73 98 97 23

gaspardbeque@gmail.com

▪ **THE URBAN REFUGE**

Mentionné

Équipe :

Jean-Benoit Boccaren (FR), architecte (représentant de l'équipe)

Tom Barbier (FR), architecte

Paul Riffault (FR), architecte

Adresse :

11 villa du Docteur Louis Georges Serre

94300 Vincennes, France

T. +33 (0)6 16 53 76 87

jb.boccaren@hotmail.fr

▪ **L'ARC DES VIVANTS. LABORATOIRE À CIEL OUVERT**

Mention spéciale

Équipe :

Marie Ludmann (FR), architecte (représentante de l'équipe)

Luc Doin (FR), architecte

Collaboratrices :

Inès Hubert (FR), architecte paysagiste

Hélène Coussedière (FR), architecte

Adresse :

4 rue de la République

69001 Lyon, France

T. +33 (0)6 24 45 19 63

marie.ludmann@atelierbrumaire.com



ISTRES

▪ **ECO-(Re)START**

Mentionné

Équipe :

TIAN LI (CN), architecte (représentant de l'équipe)

Yinan DU (CN), architecte paysagiste

Shan JIANG (CN), architecte paysagiste

Adresse :

10 Cité d'angoulême

75011 Paris, France

T. +33 (0)6 95 15 43 21

face.tian@gmail.com

▪ **DEVISING THE MILIEU**

Mentionné

Équipe :

Erica Zanella (IT), architecte (représentante de l'équipe)

Nicolò Sciolti (IT), architecte

Stefano Zuppelli (IT), architecte

Adresse :

Via Melchiorre Gioia 75

20124 Milano, Italy

T. +39 3314378013

ericazanella@outlook.it

▪ **FROM COLLAGE-SYSTEMS TO ECOSYSTEM**

Mention spéciale

Équipe :

Nicholas Diddi (IT), architecte (représentant de l'équipe)

Collaborateurs :

Nicolas Wielgosik (FR), architecte

Leonardo Lunardelli (IT), étudiant en architecture

Florian Tassy (FR), architecte d'intérieur

Charles Tassy (FR), sociologue

Adresse :

18-26 RUE GOUBET

75019 Paris, France

T. +33 (0)6 24 35 22 14

atelier@nicholasdiddi.com



LA PORTE DU HAINAUT

▪ **SHORT STORIES FROM THE FRAGMENTED CITY**

Lauréat

Équipe :

Jacques Ippoliti (FR), architecte urbaniste (représentant de l'équipe)

Marion Lacas (FR), architecte urbaniste

Adresse :

2 rue Théophile Roussel

75012 Paris, France

T. +33 (0)6 64 72 57 35

contact@vis-a-vis.land

▪ **ECO-HUB RAISMES**

Mentionné

Équipe :

Björn Bracke (BE), architecte paysagiste (représentant de l'équipe)

Joke Vande Maele (BE), architecte paysagiste

Collaborateur :

Natan Loon (BE), architecte paysagiste

Adresse :

Jean Bethunestraat 8

9000 Gent, Belgium

T. +32 494141201

bjorn@kollektif.be

▪ **L'ÉCOLE-VILLAGE**

Mentionné

Équipe :

Nathan Henon-Hilaire (FR), étudiant en architecture

Romain Aubin (FR), étudiant paysagiste

Thomas Lecourt (FR), architecte urbaniste

Edouard Cailliau (FR), architecte urbaniste (représentant de l'équipe)

Adresse :

3 rue Jean Sans Peur

59800 Lille, France

T. +33 (0)7 87 70 11 75

Nathan.hh@hotmail.fr



LIMOGES

▪ LES PETITS VENTRES-VILLES

Mentionné

Équipe :

Yves Micault (FR), architecte (représentant de l'équipe)

Léo Redon (FR), étudiant en architecture

Tom Ollier (FR), architecte

Toni Delaunay (FR), étudiant en architecture

Mailys Charmont (FR), étudiante en architecture

Adresse :

37 Rue du Chemin Vert

75011 Paris, France

T. +33 (0)7 60 86 66 62

ymicault@gmail.com

▪ THE CURE: ANATOMY AND REGENERATION OF A CRITICAL METABOLISM

Mentionné

Équipe :

Nathanaël Pinard (FR), architecte (représentant de l'équipe)

Marc Viaud (FR), architecte

Victor Dussap (FR), architecte

Félix Roudier-Canler (FR), architecte

Adresse :

9 rue Beaumarchais

93100 Montreuil, France

T. +33 (0)6 48 54 05 51

nathanaelpinard@gmail.com

▪ VIVIFICA

Mention spéciale

Équipe :

Annouk Soula (FR), architecte urbaniste (représentante de l'équipe)

Aliénor Drapier (FR), architecte

Laura Roudeix (FR), architecte

Alexandre Teoli (FR), architecte urbaniste

Adresse :

35 rue 3 frères Barthélémy

13006 Marseille, France

T. +33 (0)7 83 82 22 42

europan.2021.laaa@gmail.com

NIORT_ AGGLOMÉRATION DU NIORTAIS

▪ **NIORT, UN PORT TERRESTRE**

Lauréat

Équipe :

Léonard Cattoni (FR), ingénieur paysagiste (représentant de l'équipe)

Charline Rollet (FR), architecte

Manon Bonicel (FR), architecte

Emmanuelle Blondeau (FR), architecte urbaniste

Adresse :

1 rue Ferdinand Gambon

75020 Paris, France

T. +33 (0)6 23 88 73 26

cattoni@agencereseaux.fr

▪ **VALLÉES MUTUELLES**

Lauréat

Équipe :

Toumi Omrane (FR), architecte paysagiste (représentant de l'équipe)

Mélessandre Phan (FR), architecte paysagiste

François Perraud (FR), architecte

Adresse :

5 rue de la Procession

94100 Saint-Maur-des-Fossés, France

T. +33 (0)9 88 03 41 14

contact@atelierkosmes.com

▪ **DES JUMELLES, DU FIL ET UN PANIER : DANSER AU BORD DE NIORT**

Mentionné

Équipe :

Baptiste Wullschleger (FR), architecte (représentant de l'équipe)

Laly Pagliero (FR), étudiante paysagiste

Adresse :

Le bourg

61400 Comblot, France

T. +33 (0)6 84 99 53 92

baptistewull@gmail.com



PONT-AVEN

▪ **BEATMATCHING**

Lauréat

Équipe :

Chloé Monchalain (FR), architecte (représentante de l'équipe)

William Roth (FR), architecte paysagiste

Victoire Coizy (FR), architecte urbaniste

Léa Mellet (FR), urbaniste

Collaboratrice :

Juliette Gonnin (FR), architecte

Adresse :

73 rue des Vignoles

75020 Paris, France

T. +33 (0)6 28 27 56 25

chloe.monchalain@hotmail.fr

▪ **MAGNÉTISME SALIN**

Lauréat

Équipe :

Roméo Sanséau (FR), architecte urbaniste (représentant de l'équipe)

Clémence Estrada (FR), urbaniste

Nicolas Matranga (FR), architecte urbaniste

Patxi Gardera (FR), architecte urbaniste

Collaborateur :

Simon Weppe (FR), ingénieur agronome paysagiste

Adresse :

31 bis rue Fessart

75019 Paris 19, France

T. +33 (0)6 68 72 15 65

atelier@formalocal.com

▪ **THE INVISIBILITY OF THE VISIBLE**

Mentionné

Équipe :

Roman Joliy (FR), architecte (représentant de l'équipe)

Alice Cecchini (IT), architecte

Collaborateur :

Mathieu Nouhen (FR), architecte

Adresse :

Via Gramsci 4

61048 Sant Angelo in Vado (PU), Italy

T. +33 (0)6 89 33 36 44

contact@atelier-poem.com

QUIMPER

▪ LA PLACE ROZ

Mentionné

Équipe :

Anne Brunet (FR), architecte (représentante de l'équipe)

Hélène Le Corre (FR), architecte

Adresse :

11 rue Lambert

75018 Paris, France

T. +33 (0)6 24 78 81 24

anne.brunet35@gmail.com

▪ DOUR, KOAD, KER

Mention spéciale

Équipe :

Adélie Collard (FR), architecte ingénieur (représentante de l'équipe)

Elisabeth Boscher (FR), architecte urbaniste

Claire Roy (FR), architecte

Adresse :

36 rue de Longchamp

75116 Paris, France

T. +33 (0)6 74 15 97 93

agence@rerum-architectes.fr

▪ TERRE GLAZ

Mention spéciale

Équipe :

Gemma Mila Cartana (ES), architecte urbaniste (représentante de l'équipe)

Corentin Berger (FR), architecte

Irati Lasa Amo (ES), architecte

Rodrigo Apolaya Canales (PE), architecte

Collaborateurs :

Jihana Yussif Abou Nassif (BR), architecte urbaniste

Clara Espuny Plana (ES), étudiante en architecture

Adresse :

75 Avenue Ledru Rollin

75012 Paris, France

T. +33 (0)6 40 29 30 30

atelier@bergermila.com